

de Schoulbuet



Informatiounsblat vun der Gemeng Stengefort
N° 12 / Rentrée scolaire 2017/2018

COMMUNE DE
STEINFORT

Sommaire

Éditorial - p. 1-2 / Les organes de l'école - p. 6-7 / Organigramme - p. 8 / Organisation scolaire - p. 9 / Annuaire - p. 10 / Effectifs de classe - p. 11 / Infos - p. 3-5, 12-15, 20-25, 27-33 / Horaires de classe - p. 16 / Règles de la vie en commun - p. 17 / Transport scolaire - p. 18-19 / Bilans - p. 26 / Aus dem Schouljoer 2016/2017 - p. 34-51 / LASEP Steinfort - p. 52 / Vacances & congés scolaires, annuaire téléphonique - couverture





Edité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations publiques
B.P. 42 • L-8401 Steinfort
Tel: 399 313-214 myriam.kneip@steinfort.lu / maida.hajrovic@steinfort.lu
en collaboration avec le comité d'école.

Adresse postale:

École Fondamentale Steinfort
B.P. 31
L-8401 Steinfort

Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais) 7B, rue de Hagen L-8421	399 313-360
KLEINBETTINGEN 7, rue du Parc L-8380	26 10 89 47

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT (Maison Relais) 7b, rue de Hagen L-8421	399 313-337
STEINFORT (Maison Relais - nouvelle extension) 7b, rue de Hagen L-8421 Bureau du cycle 1	399 313-330
KLEINBETTINGEN 7, rue du Parc L-8380	26 10 89 46
KLEINBETTINGEN (AI Spillschoul) 7, rue du Parc L-8380	39 92 69

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT rue de Kleinbettingen L-8436 Bâtiment primaire: Fax	399 313-300 399 313-930
Bâtiment complémentaire: Fax	399 313-310 399 313-931
STEINFORT (Maison Relais - nouvelle extension) 7b, rue de Hagen L-8421 Bureau du cycle 2	399 313-340
KLEINBETTINGEN rue de la Gare L-8380 Fax	39 92 70 39 56 54

Autres

Piscine	399 313-400
Hall Sportif	399 313-410
Maison Relais Steinfort 7b, rue de Hagen L-8421	399 313-370

Président du Comité d'école

KOHNEN Christian Bureau dans le bâtiment de la Maison Relais rez-de-chaussée christian.kohnen@education.lu	Tél.: 399 313-301 Fax: 399 313-930
---	---------------------------------------

Service scolaire communal

CLEMEN Michel Tél : 399 313-210 michel.clemen@steinfort.lu	
HOFFMANN Pit Tél : 399 313-217 pit.hoffmann@steinfort.lu	

Direction de la région n° 2

GREISCH Marie-Paule, Directrice LEMMER Nadine et KEIPES Brigitte, Directrices adjointes	
Tél: 26 44 62-50 Fax: 26 44 62-51 secretariat.centre-bertrange@inspectorat-men.lu	

L'école fondamentale Steinfort sur internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: **primaire.steinfort@ecole.lu**

MOT DU PRÉSIDENT



Chers parents,
Chers lecteurs,

A l'instar des années précédentes, la présente édition du « **Schoulbuert** » rassemble bon nombre d'informations sur la vie scolaire susceptibles de vous intéresser pour accompagner vos enfants tout au long de l'année scolaire 2017/2018 et vous fera découvrir quelques moments forts de l'année scolaire écoulée avec une rétrospective richement illustrée.

Vous trouverez dans ce dossier également des éléments de contact entre l'école et les parents de nos élèves. Nous sommes persuadés en effet, qu'une bonne collaboration entre les parents et les enseignants est un élément essentiel d'une éducation réussie du jeune. L'instruction et l'éducation des enfants sont des tâches fondamentales qui ne peuvent pleinement porter leurs fruits que si les parents et l'école les partagent en toute confiance.

En tant que parent d'élève, il est indispensable que vous restiez au courant de tout ce qui est lié à la scolarité de votre enfant, dans la classe et ailleurs.

Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation de l'apprentissage et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants.

Le titulaire de classe de votre enfant est votre première personne de contact pour toute question en relation avec la scolarité. Profitez de ses heures de consultation pour parents pour vous tenir au courant des progrès de votre enfant. Si votre enfant rencontre des problèmes d'apprentissage, le titulaire de classe pourra vous conseiller sur l'aide qui pourra lui être apportée.

Nous accueillons des populations d'élèves très diversifiées en termes d'origine sociale, de langue maternelle, de cultures et de compétences personnelles et la gestion de cette diversité dès les premières années de scolarisation est un des grands défis pour tous les acteurs du champ éducatif. Un deuxième défi consiste en la gestion de situations difficiles auxquelles nous, enseignants et éducateurs, sommes confrontés. Qu'il s'agisse de troubles de comportement et/ou de difficultés d'apprentissage, nous sommes conscients des tâches multiples qui nous incombent et nous nous engageons à faire de notre mieux

pour transmettre à vos enfants, le savoir et les compétences indispensables à leur future vie dans un monde de plus en plus complexe.

L'organisation scolaire 2017/2018 de la commune de Steinfort, dont vous trouverez tous les détails dans ce bulletin, prévoit pour la première fois **27 classes**, réparties sur les localités de Steinfort et Kleinbettingen (8 classes en cycle 1, dont 2 classes du 'précoce' et 6 classes du 'préscolaire' et 19 classes du cycle 2.1 au cycle 4.2.).

Vu le grand nombre d'élèves au cycle 2.1 (1ère année d'études), il a été décidé d'un commun accord entre les responsables politiques communaux et le comité d'école de réduire le nombre d'élèves par classe en créant une 4e classe du cycle 2.1.

Comme chaque année nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à un ou plusieurs nouveaux membres du corps enseignant. Cette année, nous souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès et de satisfaction dans leur tâche à **Mme Annick Lemmer**, qui interviendra en tant qu'institutrice surnuméraire dans les cycles 2 à 4, à **Mme Malou Kayl**, qui en tant qu'institutrice spécialisée interviendra dans l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers et spécifiques, et à **Mme Mélodie Marques De Magalhaes**, éducatrice-remplaçante au précoce.

Mais, comme chaque année il y a aussi des membres du personnel enseignant qui vont nous quitter: Nous tenons à remercier Mmes Tania Kraemer, Cindy Schmit, Samra Cindrak et Sarah Kauffmann, et M. Patrick Lucas et Mme Jessica Walter, enseignants de religion, pour leur travail et leur dévouement dans l'intérêt de l'école et de nos élèves et nous leur souhaitons beaucoup de succès et de plaisir avec leurs nouvelles tâches.





La rentrée scolaire 2017/2018 s'annonce avec différents changements, dont notamment l'introduction de quinze directions de région qui remplaceront les arrondissements d'inspection actuels (voir p.3). Et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a affecté les premiers instituteurs spécialisés dans l'encadrement des enfants à besoins particuliers ou spécifiques (I-EBS) aux écoles pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



Chaque école fondamentale doit établir un plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) qui documente les démarches à suivre par la communauté scolaire pour améliorer la qualité de l'enseignement et répondre aux spécificités de la population scolaire.

Le modèle participatif des comités d'école est maintenu comme il a fait ses preuves. Comme par le passé le comité d'école est composé d'enseignants, élus par et parmi le corps enseignant. Seulement les missions et attributions du président du comité d'école sont toutefois élargies à la coordination des travaux liés au plan de développement de l'établissement scolaire.

Un an après son introduction dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, le cours « Vie et société » remplacera les cours d'instruction religieuse et morale ainsi que l'éducation morale et sociale à l'école fondamentale, à partir de la rentrée 2017/2018.

Pour terminer j'aimerais remercier tous les acteurs du champ éducatif pour leurs apports précieux au bon fonctionnement de l'école fondamentale de la commune de Steinfort: l'Inspectrice de l'enseignement fondamental, Mme Marie-Paule Greisch, ensemble avec son staff administratif du bureau régional Centre-Bertrange, le collège des bourgmestre et échevins et le conseil communal, les membres de la commission scolaire, les services administratif et technique de la commune de Steinfort, les représentants des parents d'élèves et tous les parents d'élèves, l'équipe de la Maison Relais Steinfort, l'équipe des instructeurs de natation de la piscine de Steinfort, les membres du bureau temps de terrain du Bachelor en Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg et le tuteur académique, Mr Bob Feyereisen, les coordinateurs des quatre cycles d'apprentissage, mes collègues du comité d'école et tous les membres du corps enseignant.

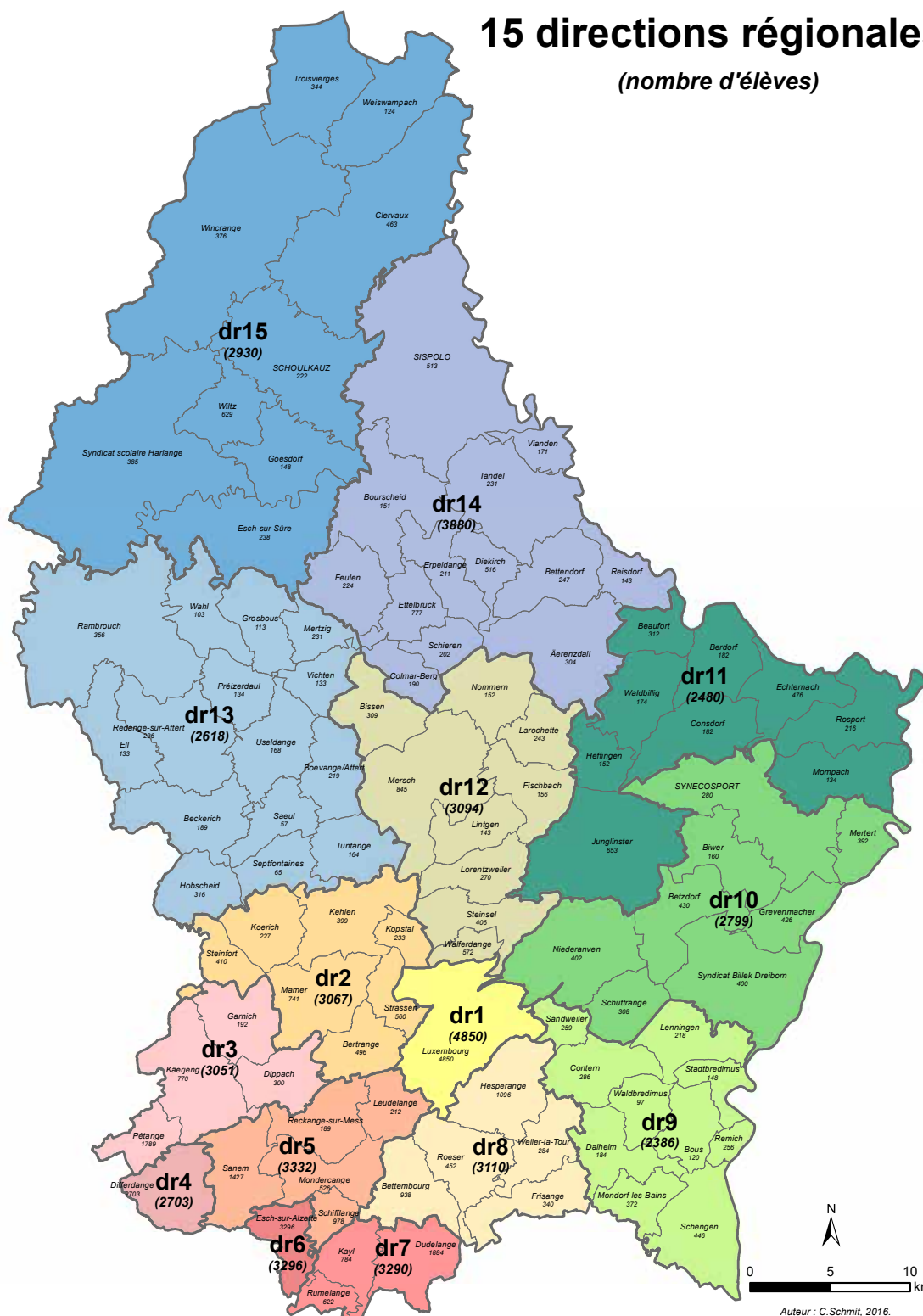
Et dans l'espoir de pouvoir continuer de cette sorte, je souhaite au nom de toute l'équipe de l'EF Steinfort et en mon nom personnel, tout d'abord à nos anciens élèves qui quittent l'école fondamentale de la commune de Steinfort, plein de succès dans leur vie d'étudiants au sein du secondaire, et au plaisir de vous revoir le 15 septembre prochain d'ores et déjà aux enfants, aux parents, aux enseignants et à tous les autres acteurs de l'école fondamentale une rentrée pleine d'enthousiasme et une année scolaire 2017/2018 pleine de succès et de joie d'apprendre.

Christian Kohnen
Président du Comité d'école

Organisation scolaire (nouveau) :

Les arrondissements d'inspection actuels sont remplacés par quinze directions de région.

15 directions régionales (nombre d'élèves)



Auteur : C.Schmit, 2016.
Sources : MENJE, MDDI, LISER, ACT.

Comme le fait actuellement l'inspection de l'enseignement fondamental, les quinze directions de région assurent la gestion et l'inspection journalière des écoles et elles coordonnent aussi la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Dans chaque région, l'équipe de direction est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre et fonctionne selon un modèle collégial.

Les directions de région sont en charge de

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Ensemble avec les présidents des comités d'école, les directions de région

- déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire,
 - organisent les mesures d'inclusion scolaire,
 - suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire,
- et
- déterminent les priorités en matière de formation des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Les directions de région sont aussi responsables de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Les équipes multi-professionnelles sont partiellement intégrées au sein des directions de régions et rebaptisées « équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques » (ESEB).

Une nouvelle fonction d'instituteur spécialisé en développement scolaire est introduite. Ces instituteurs assistent les écoles dans leur développement scolaire et soutiennent les enseignants dans leur travail pédagogique, à la demande de ceux-ci, pour toute question relative à l'organisation et la gestion journalières des apprentissages.

L'instituteur spécialisé en développement scolaire intervient dans une région définie et collabore étroitement avec les présidents des comités d'école.

La direction de région numéro 2 comprenant les communes de Bertrange, Mamer, Strassen, Kopstal, Kehlen, Koerich et Steinfort est composée

de la directrice
Madame **Marie-Paule GREISCH**,

assistée par les directrices adjointes
Mesdames **Nadine LEMMER et Brigitte KEIPES**.

La prise en charge des enfants à besoins particuliers ou spécifiques est réorganisée selon un dispositif sur trois niveaux:

AU NIVEAU LOCAL

À partir de l'année scolaire 2017-2018, 150 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) sont recrutés sur une période de 4 ans.

Affectés aux écoles, ils interviennent dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques, dans une approche inclusive, au sein de l'école et assistent les élèves en classe. Ils se concertent avec les titulaires de classe et l'équipe pédagogique et font le lien avec les parents et avec la commission d'inclusion qui siège au niveau régional. Ils ont pour mission de coordonner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et de contribuer à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

AU NIVEAU RÉGIONAL

Au sein de chacune des quinze directions de région, un directeur adjoint est essentiellement responsable de l'organisation de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), ainsi que du bon fonctionnement de la commission d'inclusion.

Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) sont coordonnées au niveau régional. Elles ont pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les instituteurs concernés, l'élaboration d'un premier diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, si la prise en charge assurée par l'école n'est pas suffisante.

Pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques, l'ESEB assure une première intervention en situation de crise et effectue un premier diagnostic. C'est ensuite la commission d'inclusion qui définit la forme de la prise en charge, dont la mise en œuvre est à nouveau assurée par l'équipe de soutien.

L'objectif est d'accélérer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et de présenter un premier diagnostic dans les quatre semaines qui suivent le signalement.

L'actuelle commission d'inclusion scolaire sera réorganisée au niveau régional. La nouvelle commission d'inclusion a pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais, et pour autant que les parents aient marqué leur accord, la prise en charge des élèves qui en ont besoin.

La commission d'inclusion :

- conseille l'école pour l'adaptation de l'enseignement en classe assuré par l'enseignant titulaire ;
- organise l'assistance en classe par un membre de l'ESEB ;
- peut préconiser l'intervention spécialisée ambulatoire, ou le cas échéant, l'enseignement dans une classe d'un centre de compétences spécialisé.

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un plan de prise en charge individualisé soumis aux parents pour accord et évalué annuellement pour y intégrer les adaptations jugées nécessaires pour assurer le progrès et l'épanouissement de l'enfant.

AU NIVEAU NATIONAL

8 centres de compétences en psychopédagogie spécialisée seront créés qui agiront au niveau des élèves en procédant à un dépistage systématique dans leurs domaines de spécialisation, par un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, en assurant une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, en proposant la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre. Dans ce dernier cas, l'élève profite d'une double inscription : dans son école d'origine et auprès du centre de compétences.

Huit centres seront créés, dont cinq se fondent sur des structures existantes :

- l'actuel Centre de logopédie évoluera vers le Centre pour le développement langagier, des compétences auditives et communicatives ;

- l'actuel Institut pour déficients visuels évoluera vers le Centre pour le développement des compétences visuelles ;

- l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux évoluera vers le Centre pour le développement moteur et global ;

- les Centres d'éducation différenciée seront regroupés dans le Centre pour le développement intellectuel ;

et

- l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques évoluera vers le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Trois centres de compétences seront nouvellement créés:

- un Centre pour le développement des apprentissages pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ... ;

- un Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et

- un Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces, pour les élèves dits « surdoués » ou à haut potentiel.

Une Commission nationale d'inclusion (CNI) remplacera l'actuelle Commission médico-psycho-pédagogique nationale. Autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents, c'est la CNI qui décide de la transmission d'un dossier au centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé. C'est aussi la CNI qui propose ensuite, les prises en charge appropriées.

À noter que ce sont les parents qui, en dernier lieu, continuent de choisir les mesures qui leur semblent propices au développement général, à l'autonomie et à l'épanouissement personnel de leur enfant.



LES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE STEINFORT

Le Comité d'école 2014 – 2019

D'après la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, tous les comités d'école ont été renouvelés en 2014.

Le personnel enseignant de l'École fondamentale Steinfort réuni en assemblée générale ordinaire en mai 2014 a élu les membres du Comité d'école 2014 – 2019 en présence du Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Steinfort.

Les membres du Comité d'école de la Commune de Steinfort sont:

Président

KOHNEN Christian

Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires

BECHET Raphaël

Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

Représentant de Kleinbettingen

MULLER Joëlle

Représentants de Steinfort

LANG Caroline, ROLLIN Nathalie, RAUCHS Anouk



KOHNEN Christian; BECHET Raphaël;
MULLER Joëlle; ROLLIN Nathalie; BACKES Cynthia;
RAUCHS Anouk; LANG Caroline;

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans. Le Comité d'école est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'école est e.a. d'assurer ensemble avec l'inspecteur et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'École fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.

Loi du 6 février 2009

portant organisation de l'enseignement fondamental:

Art. 40.

Il est créé dans chaque école un comité d'école qui a les missions suivantes:

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école;
2. élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation;
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte;
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel;
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
7. approuver l'utilisation du matériel didactique conformément à l'article 11.

Art. 42.

Le président du comité d'école a pour attributions:

1. de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
2. de veiller, ensemble avec l'inspecteur d'arrondissement, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
3. d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
4. d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
5. d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
6. d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
7. de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
8. de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
9. d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable;
10. d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée;
11. de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Enseignants chargés de différentes missions

Délégués à la commission scolaire:
LANG Caroline et KOHNEN Christian

Délégués à la sécurité à l'école:
LANG Caroline et BECHET Raphaël

Responsables de la médiathèque scolaire:
RAUCHS-CLEMENS Danielle et ROLLIN Nathalie

Responsables du matériel informatique:
ROBEN Xavier et ROLLINGER Jean-Paul

Responsable des remplacements du personnel enseignant:
KOHNNEN Christian

Responsable « LASEP »
(Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire)
RAUCHS Jhang

Coordinateurs de cycle

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

cycle I BACKES Cynthia / HULTEN Bernadette
cycle II LANG Caroline / ROLLIN Nathalie
cycle III ROLLINGER Nathalie
cycle IV ROLLINGER Jean-Paul



ROLLINGER Nathalie; ROLLINGER Jean-Paul; HULTEN Bernadette; BACKES Cynthia; ROLLIN Nathalie; LANG Caroline.

Comme par le passé, **le titulaire de classe et les enseignants intervenants** assurant l'encadrement scolaire des élèves restent les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

La commission scolaire communale

Président: WIRTH Jean-Marie, Bourgmestre

Membres:
THEIS Corinne, SCHMIT Isabelle,
WINANDY Raymond, ERPELDING Guy

Représentants du personnel de l'École fondamentale:
LANG Caroline
KOHNNEN Christian

Représentants des parents d'élèves à l'école:
ZBINDEN Josiane
WIES Frank

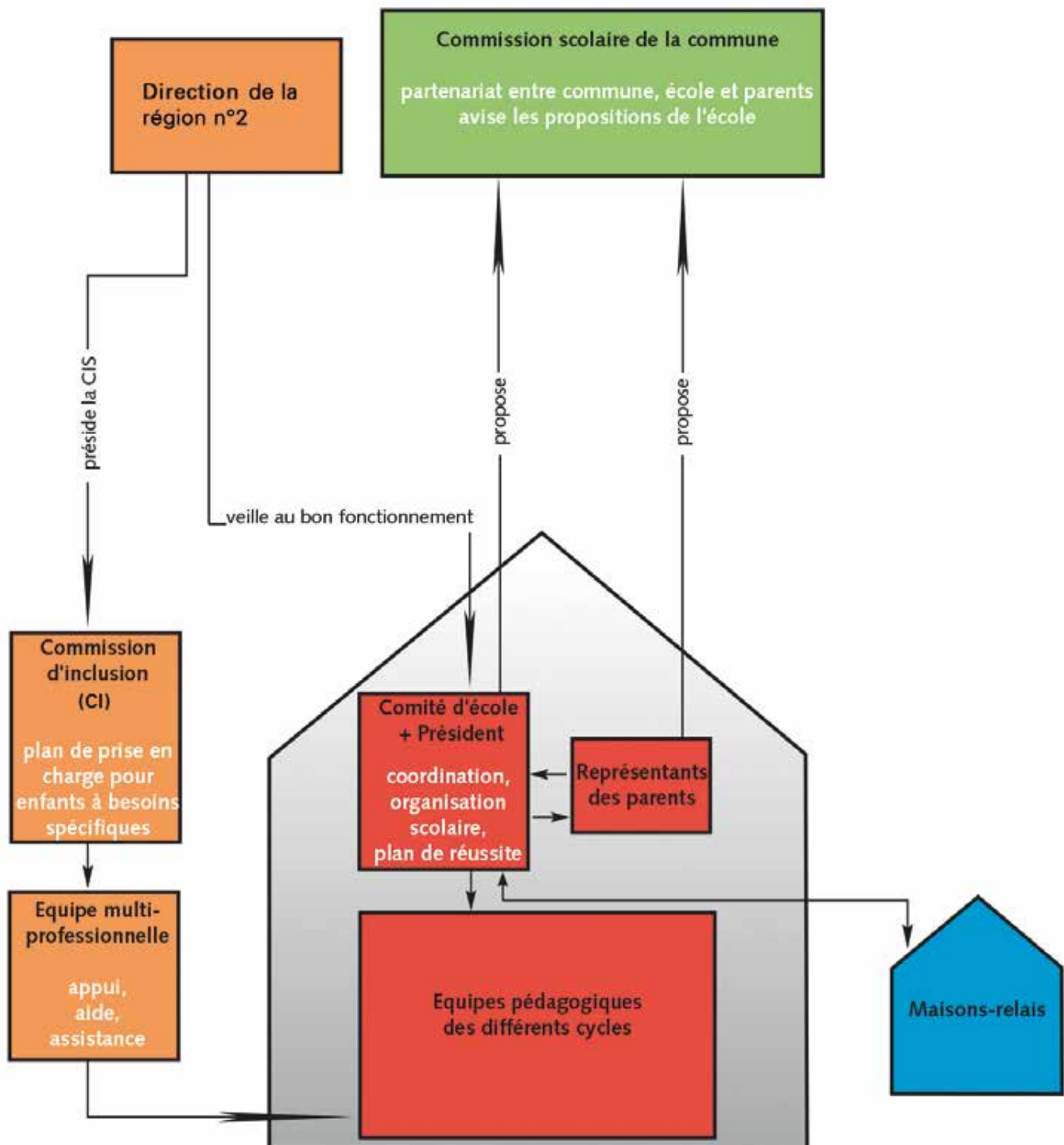
Secrétaire: CLEMEN Michel

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2e année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

		Enseignement secondaire (Lycée ou Lycée technique)	
		Orientation	
Âge théorique de l'enfant	11	Cycle 4	
	10		
	9	Cycle 3	
	8		
	7	Cycle 2	
	6		
5	Cycle 1		
4			
3	Éducation précoce (année facultative)		

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale: www.men.lu.

ORGANIGRAMME



ORGANISATION SCOLAIRE 2017 / 2018

Cycle I - (Précoce)

Précoce à Steinfurt

Institutrice: BARTHÉLEMY Carole
 Educatrices: MANGEN Anne / MEYERS Sonja

Précoce à Kleinbettingen

Institutrices: ARNOLD Michèle / FRIEDEN Lynn
 Éducatrice: CALDERONI Tanja (remplacée par
 MARQUES DE MAGALHAES Mélodie
 du 15/9/17 au 14/3/18)

Cycle I - (Préscolaire)

Classes à Steinfurt - Bâtiment « Maison Relais »

BACKES Cynthia
 HOFFMANN Steffi
 ÖZEN Sema

Classe à Steinfurt - Bâtiment « Maison Relais - nouvelle Extension »

RAUCHS Anouk

Classes à Kleinbettingen

MULLER Joëlle
 SPINELLI Naïka

Institutrice intervenant

HULTEN Bernadette

Enseignante intervenant

CLEMEN Mireille

Cycles II à IV - (Enseignement Primaire)

Classes à Steinfurt:

	cycle II
1	RIVOLDINI Carmen (bâtiment « Maison Relais » nouvelle extension)
1	BAUSTERT Nadine
1	KABER Danièle
1	MATTERN Joëlle / QUARING Linda
2	ROLLIN Nathalie (bâtiment « Maison Relais » nouvelle extension)
2	LANG Caroline
2	SCHAAL Carole

	cycle III
3	ROLLINGER Nathalie
3	OEHMEN Sacha
4	RAUCHS-CLEMENS Danielle
4	BIVER Gaby

cycle IV

5	ROLLINGER Jean-Paul
5	THILL Kim
6	RAUCHS Jhang
6	ROBEN Xavier

Classes à Kleinbettingen:

	cycle III
3	RIES-SCHAUS Carole / MALLINGER Kai
4	VANDEWALLE Michèle

cycle IV

5	MOES Nadine
6	SCHABER Renée

Instituteurs intervenants chargés de différentes branches et/ou des cours d'appui :

BECHET Raphaël
 BERTEMES Serge
 FEIEREISEN Thierry
 KOHNEN Christian
 KOMES Jackie
 LEMMER Annick
 MALLINGER Kai
 QUARING Linda
 SCHERER Andrée
 WEYNANDS Marita

Enseignants intervenants chargés de différentes branches

LINSTER-THEIN Susy
 RISCH Carole

Remplaçant permanent

FUNK-EISCHEN Mariette

Institutrice des cours d'accueil

WENZEL Tania

Institutrice spécialisée dans l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers et spécifiques (I-EBS)

KAYL Malou



ANNUAIRE DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE STEINFORT

ARNOLD	Michèle	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	26 10 89 47	precoceklb@gmail.com
BACKES	Cynthia	cycle 1 - préscolaire	399 313 -337	cyntba@gmail.com
BARTHELEMY	Carole	cycle 1 - précoce	399 313 -360	carole.barthelemy@education.lu
BAUSTERT	Nadine	cycle 2.1	399 313 -302	nadinebaustert@yahoo.de
BECHET	Raphaël	cycle 2 - surnuméraire		raphael.bechet@gmail.com
BERTEMES	Serge	cycles 3&4 - groupe d'appui	399 313 -321	serge.bertemes@education.lu
BIVER	Gaby	cycle 3.2	399 313 -304	gabrielle.biver@education.lu
CALDERONI	Tanja	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	26 10 89 47	tanja.calderoni@education.lu
CLEMEN	Mireille	cycle 1 - surnuméraire		mimi.clemi@hotmail.com
FEIEREISEN	Thierry	cycles 2-4 - surnuméraire		thierry.feiereisen@education.lu
FRIEDEN	Lynn	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	26 10 89 47	lynn.frieden@gmail.com
FUNK-EISCHEN	Mariette	cycles 1-4 - remplaçant permanent		mariette.eischen@education.lu
HOFFMANN	Steffi	cycle 1 - préscolaire	399 313 -335	steffi.hoffmann@education.lu
HULTEN	Bernadette	cycle 1 - surnuméraire		bernadette.hulten@education.lu
KABER	Danièle	cycle 2.1	399 313 -309	daniele.kaber@education.lu
KAYL	Malou	Institutrice spécialisée dans l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers et spécifiques		malou.kayl@education.lu
KOHNEN	Christian	cycle 4 - surnuméraire	399 313 -301	christian.kohnen@education.lu
KOMES	Jackie	cycle 2 - surnuméraire	399 313 -323	jackie.komes@education.lu
LANG	Caroline	cycle 2.2	399 313 -313	caroline.lang@education.lu
LEMMER	Annick	cycles 2-4 - surnuméraire		annick.lemmer@education.lu
LINSTER-THEIN	Susy	cycles 2-4 - surnuméraire		susy.thein@education.lu
MALLINGER	Kai	cycles 2-4 - surnuméraire		kai.mallinger@education.lu
MANGEN	Anne	cycle 1 - précoce	399 313 -360	annchen76@gmail.com
MARQUES DE MAGALHAES	Mélie	cycle 1 - précoce Kleinbettingen (remplaçante)	26 10 89 47	melodie.marquesdemagalhaes@education.lu
MATTERN	Joëlle	cycle 2.1	399 313 -306	matternjoelle@hotmail.com
MEYERS	Sonja	cycle 1 - précoce	399 313 -360	sonja.meyers@education.lu
MOES	Nadine	cycle 4.1 Kleinbettingen	399 270	nadine.moes@education.lu
MULLER	Joëlle	cycle 1 - préscolaire Kleinbettingen	26 10 89 46	muller.j@education.lu
OEHMEN	Sacha	cycle 3.1	399 313 -305	sacha.oehmen@education.lu
ÖZEN	Sema	cycle 1 - préscolaire	399 313 -336	semaozen10@gmail.com
QUARING	Linda	cycles 2-4 - surnuméraire		linda.quaring@education.lu
RAUCHS	Anouk	cycle 1 - préscolaire	399 313 -333	anouk.rauchs@education.lu
RAUCHS-CLEMENS	Danielle	cycle 3.2	399 313 -315	danielle.clemens@education.lu
RAUCHS	Jhang	cycle 4.2	399 313 -314	jean.rauchs@education.lu
RIES-SCHAUS	Carole	cycle 3.1 Kleinbettingen	399 270	cschaus@gms.lu
RISCH	Carole	cycles 2-4 - surnuméraire		risch.carole@education.lu
RIVOLDINI	Carmen	cycle 2.1	399 313 -342	carmen.rivoldini@education.lu
ROBEN	Xavier	cycle 4.2	399 313 -316	xavier.roben@gmail.com
ROLLIN	Nathalie	cycle 2.2	399 313 -341	nathalie.rollin@education.lu
ROLLINGER	Jean-Paul	cycle 4.1	399 313 -311	jean-paul.rollinger@education.lu
ROLLINGER	Nathalie	cycle 3.1	399 313 -303	nathalie.rollinger@pt.lu
SCHAAL	Carole	cycle 2.2	399 313 -312	caroscha@hotmail.com
SCHABER	Renée	cycle 4.2 Kleinbettingen	399 270	reneeschaber@hotmail.com
SCHERER	Andrée	cycles 2-4 - surnuméraire		andreescherer@hotmail.com
SPINELLI	Naïka	cycle 1 - préscolaire Kleinbettingen	399 269	naika.spinelli@education.lu
THILL	Kim	cycle 4.1	399 313 -308	kimthill@yahoo.fr
VANDEWALLE	Michèle	cycle 3.2 Kleinbettingen	399 270	vanfam@pt.lu
WENZEL	Tania	cycles 2-4 - cours d'accueil	399 313 -325	tania.wenzel@education.lu
WEYNANDS	Marita	cycles 2-4 - surnuméraire		marita.weynands@education.lu



EFFECTIFS DE CLASSE

Elèves fréquentant le cycle I.1

(1ère année préscolaire)

Steinfort

Mme BACKES Cynthia

Bâtiment « Maison Relais » (rue de Hagen):

BENTO CRUZ Lara Filipa; BERTANOZZI Eric; COLIN Teha; FABER Camie; FEYEREISEN Félix; FISCHBACH Laurie; FOLSCHIED Julien; HANG Stéphanie; LEEN Selina; MANSOURI GONÇALVES Mya; SIMIC PORCHEZ Quentin

Mme ÖZEN Sema

Bâtiment « Maison Relais » (rue de Hagen):

BARNICH Batty; DEBESAY Zeweldi; DELHALT Sara; KENNEL Gabriella; VAN KAUVENBERGH Elena; VANEL Elie; WOJSISCHOWSKI Jo

Mme HOFFMANN Steffi

Bâtiment « Maison Relais » (rue de Hagen):

BARNICH Pauline; FADIL Kenza; FERREIRA PINTO Loïc; FRISING Noah; KUROWSKI Sophie; PERIC Kristina; RIBEIRO HELTEN Marvyn; ROSSETTI MORENO Alessia; UWUKULI Alix

Mme RAUCHS Anouk

Bâtiment « Maison Relais » nouvelle extension (rue de Hagen):

DE MICHÈLE Inaya; FELTEN Loane; LEPAGE Julie; PERISIC Petar; RIES Hannah; MEYERS Eve; URBANY Jo; WOJNOWSKI Kendra

Kleinbettingen

Mme MULLER Joëlle

Rue du Parc

BUDAK Emir; DIAS AMORIM Kylian; FURON Albane; CERISI Elia; JIN Yiman; JUNGEN Lily; PERES PICCIOCHI Jaime; SCHEEK Mika

Mme SPINELLI Naïka

Rue du Parc (bâtiment ancien préscolaire)

BARROS Stella Luna; BOUSREZ BERTOVIĆ Lucien; D'ETTORE Liana; FERREIRA Lea; FERREIRA DA SILVEIRA Alice Kayana; KREMER Luke; LOPES BATISTA Soraya; PORCEDDA Eliott; WOLFF Moritz

Elèves fréquentant le cycle II.1

(1ère année d'études primaires)

Steinfort

Mme RIVOLDINI Carmen

BIERRY Cristian; BIVER Pier; CHEN Yi Xuan; DE MATTEIS Luana; DINE Anaëlle Leane; FADIL Sami; KISMOUN Thomas; KRIER Sam; MELCHIOR Yanik; MEULEMANS Loïc; RODRIGUES Alessia; SCHMIT Yann; VANDEN HERREWEGEN Marie

Mme BAUSTERT Nadine

ABDIMAJIB SAID Ilyas; BIERRY Gabriela; DA SILVA CORREIRA Hugo; DIAS DA COSTA Erica; DOLLENDORF Tun; FOLSCHIED Sophie; GONRY Soan; KESSELER Dyani; KIRFEL Nahla; LORANG Julie; STEUER Gratien; THREINEN Guillaume; ZEYEN Amanda

Mme KABER Danièle

BEFFORT Kenza; BLASCHETTE Jaycee; BREGER Sadya; CAVALEIRO SANTOS Santiago; CHEN She Jia Ju; FORMICA Laura; FREYTAG Jimmy; INEMEK Hannah; IVANOV Emmanuel; MEYERS Zoé; URBANY Ellie; VIEIRA VELOSO Gabriel; WOJNOWSKI Matthew Rummy; WOLFF Lola

Mme MATTERN Joëlle

BAUSCHLEID Sam; BOONE Eléonore Inès; CRAVO DA COSTA Rodrigo; HAUSEMER SOMESAN Sabrina-Marie; JACQUÉ Mia; MALENA Alessia; NUNES LOPES Sofia; PERAZZOLI Levi; PERISIC Vuk; FERREIRA DA SILVA Channelle; RAMALHO Victoria; RIES Alexandra; ROMEO Selena; SCHLEICH Jason



Répartition des élèves par cycle:

Cycle I	124 élèves (28 précoce et 96 préscolaire)
Cycle II	111 élèves
Cycle III	91 élèves
Cycle IV	80 élèves
Total:	406 élèves

INFORMATIONS UTILES

1) Obligation scolaire

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire stipule:

Art. 7. Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre 2017, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre 2017.

Art. 18. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

Les parents, dont leur(s) enfant(s) n'est (ne sont) pas inscrit(s) dans une classe de l'École fondamentale de la commune de Steinfort, sont priés de remettre un certificat scolaire de l'école de leur(s) enfant(s) au service scolaire de la Commune de Steinfort jusqu'au 27 octobre 2017 au plus tard.

2) Cycle I (Éducation précoce - facultative)

A. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2017 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

B. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 16h00 heures le lundi, mercredi et vendredi.

Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 16h00 et 16h10.

C. L'éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

D. Education plurilingue au cycle 1

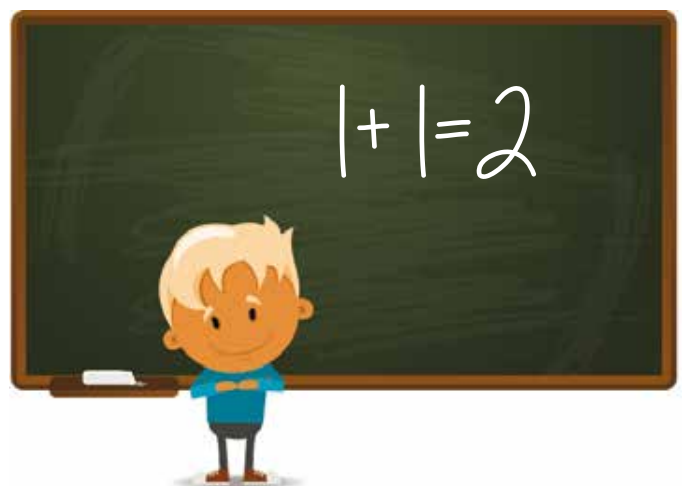
Pour la rentrée 2017/2018, les classes du cycle 1 mettront en oeuvre une approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants.

« Comme dans le passé, le luxembourgeois restera la langue de scolarisation la plus importante au cycle 1 et par conséquent, le développement des compétences en langue luxembourgeoise restera une priorité. Langue de communication commune, le luxembourgeois constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. L'initiation à la langue française s'ajoutera aux missions du cycle 1: Elle aura pour but de favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue, par le biais d'activités ludiques et contextualisées comme des chansons, des comptines, de petites histoires etc. Les langues d'origine des enfants ont leur place au sein du cycle 1 et seront valorisées dans le contexte d'activités multilingues. » (extrait de la circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2017/2018)

3) Cycle I (Enseignement préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2017 doit suivre l'enseignement préscolaire.

L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'enseignement préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé



par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'enseignement préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

4) Cycles II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2017 doit suivre l'enseignement primaire. L'enseignement primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, les enseignants peuvent leur ordonner des devoirs à domicile et les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

«Bëschschoul»

A partir de la rentrée 2017/2018 le projet pédagogique « Bëschschoul » sera généralisé pour toutes les classes du cycle II. Les sept classes du cycle II (1ères et 2es années d'études primaires) participeront au projet pédagogique dans le domaine d'expériences relatif à la « nature ». Lors de sorties pédagogiques hebdomadaires dans la forêt, les élèves du cycle II pourront vivre des situations d'apprentissage avec tous les sens. Ces sorties constituent une plus-value dans les domaines tels que l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé.

5) «Vie et société»

Le 11 juillet 2017, la Chambre des députés a voté la loi sur l'introduction du cours « Vie et société » dans l'enseignement fondamental. Un an après son introduction dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, le cours « Vie et société » remplacera les cours d'instruction religieuse et morale ainsi que l'éducation morale et sociale à l'école fondamentale, à partir de la rentrée 2017-2018. L'introduction d'un tel cours commun d'éducation aux valeurs est prévue dans le programme gouvernemental de la législature 2013-2018 et est consignée

dans une convention entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique, signée le 26 janvier 2015.

Commun à tous les élèves, « Vie et société » veut aider les enfants à construire leurs propres points de repère dans le respect de ceux des autres.

Les enfants seront amenés à réfléchir dans le cadre de six grands domaines thématiques :



Tous liés au vivre-ensemble, ces domaines thématiques garantissent la continuité du cours, car ils seront les mêmes à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire. Pour chaque classe, ils sont décomposés en sous-thèmes, adaptés à l'âge des élèves.

6) Natation et éducation physique

Tous les élèves suivent les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV les cours de natation. Les élèves qui ne peuvent pas suivre ces cours doivent présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève doit présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

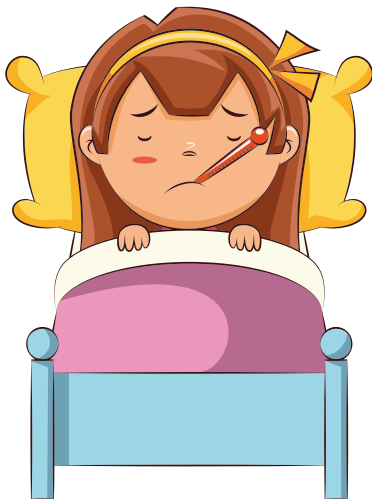
7) Absences et dispenses

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite.

Un certificat médical obligatoire est à transmettre au titulaire de classe, au plus tard le troisième jour d'absence. Aucune absence n'est tolérée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informe le bourgmestre.

Lorsque le collège des bourgmestre et échevins informé par le président du comité d'école constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure

par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.



Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents. Elles sont accordées:

- 1) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ en vacances, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du Ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

8) Consultations pour parents

Chaque enseignant se tient à la disposition des parents pour consultation. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre sera communiquée aux parents par le titulaire de classe de l'enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

9) Décisions juridiques

Si, en cas de séparation des parents, l'un des parents n'a pas le droit de récupérer l'enfant à l'école, les enseignants impliqués devront être informés, copie de la décision de justice à l'appui.

D'un arrêt de la Cour Constitutionnelle, il résulte que l'autorité parentale est exercée conjointement par les 2 parents divorcés sur les enfants communs. Les 2 parents ont donc le droit respectivement de demander communication des bilans scolaires et d'être informés sur la situation scolaire de leur enfant.

10) Pas de téléphones portables à l'école

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

Radio, Handy a co kommen an der Schoul net a Fro!



11) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des écoliers par l'administration communale de Steinfort.

12) Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribue une fiche médicale confidentielle à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, le personnel enseignant demande aux parents de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à la disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.



13) Médecine scolaire et Commission d'inclusion

L'état de santé des écoliers est surveillé par la Ligue Médico-Sociale. Cette équipe fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire désigné par la commune. Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation nationale organise en parallèle aux tests, mesures de dépistage et examens médicaux, des activités de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental. Les examens médicaux sont fixés par les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.

Le médecin scolaire n'offre pas de traitement médical. Les parents seront informés par écrit lorsqu'un contrôle médical supplémentaire de leur enfant s'avère nécessaire.

L'équipe de la Ligue Médico-Sociale est à la disposition des enfants, parents et enseignants pour toute question ayant trait à la santé et à l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Elle collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel enseignant, l'inspectorat, la commission d'inclusion (CI), les équipes multiprofessionnelles et tout autre service ayant le maintien et la surveillance du bien-être des enfants dans ses attributions.

Pour des besoins spécifiques comme la dyslexie, l'hyperactivité ou un handicap, l'instituteur peut demander l'aide des spécialistes de l'équipe multiprofessionnelle: psychomotriciens, psychologues, éducateurs, pédagogues curatifs etc.

Service social à l'école et intervenant médical :

Madame VANHILLE Christiane, Assistante d'hygiène sociale
Centre médico-social Luxembourg
48 83 33 -1
christiane.vanhille@ligue.lu

Madame VANHILLE assure des permanences sociales dans notre commune pour être à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants ou de tout autre professionnel concerné.

Les membres de l'équipe de la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales sont à la disposition pour tout problème médico-social et/ou social des enfants scolarisés et leur famille. Ils interviennent sur base des constatations, retenues dans les bilans médical et social tout en assurant le lien avec les commissions d'inclusion et la commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPP).

RENTÉE DES CLASSES 2017 / 2018

La rentrée des classes 2017/2018 aura lieu:

vendredi, le 15 septembre 2017 à 8 heures.

L'année scolaire 2017/2018 commencera avec une journée de classe entière (de 8.00 à 11.50 heures et de 14.00 à 16.00 heures.)

À 8 heures les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe et l'horaire normal des cours 2017/2018 commencera à 10 heures.

An der Schoul hu
mir vill Freed,
mat Respekt an
Héiflechkeet.



Horaire de classe du cycle I

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45
14h00-16h00		14h00-16h00		14h00-16h00

Horaire de classe des cycles II à IV

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans les enceintes scolaires et aux arrêts de bus.

La surveillance des élèves de l'enseignement fondamental se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant selon un plan de surveillance officiel arrêté dans le cadre de l'organisation scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des cours sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.

Après ces 10 minutes de surveillance après la fin des cours, les élèves doivent être impérativement repris par leur famille ou une tierce personne. Il est à souligner que les parents sont alors responsables de leurs enfants non repris. Pour des raisons de responsabilité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter des élèves dans leur voiture privée. Un enfant qui n'est pas repris après l'école pourra être confié aux autorités policières.

RÈGLES DE LA VIE EN COMMUN À L'ÉCOLE (SCHULREGELN)

Les élèves doivent se conformer aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre, de la discipline et de la sécurité et faire preuve de politesse et de bonne tenue tant à l'intérieur qu'au dehors de l'école. Une ambiance propice au travail et une vie en groupe réussie demandent des règles de conduite définies. La politesse, les bonnes manières et la ponctualité sont indispensables pour le bon fonctionnement de la vie à l'école.

*Messer a Pistoul
gehéieren net
an d'Schoul!*



Regeln:

allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

in den Gebäuden (Flur & Treppen)

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- nicht am Geländer turnen
- beim Saalwechsel ruhig durch den Flur gehen
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen

Toiletten & Waschbecken

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

Schulhof

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf die Bäume klettern oder Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Rollschuhen, Rollerblades, Heelys, Skateboard, Fahrrad usw. fahren



Pour des raisons évidentes de sécurité et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les «armes-jouets» ne sont pas admis à l'école. En cas de non respect, l'instrument sera confisqué et les autorités seront averties d'office.

Les jeux brutaux et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles et de boules de neige.

Dans le cadre du PRS (Plan de Réussite Scolaire) de l'École Fondamentale de Steinfurt, un règlement d'ordre intérieur a été développé pendant l'année scolaire 2011/2012 et mis en place en septembre 2012.

Ce règlement d'ordre interne est le résultat d'un accord de tous les partenaires de l'école.

*Jäizen a Blären
hu mir net sou
gären!*



Règles:

en général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (couteau, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

à l'intérieur des bâtiments (escaliers & corridors)

- respect (pas de bousculades, pas de criaileries)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- ne pas rôder sur les rampes d'escalier
- marcher silencieusement en changeant de salle de classe
- pendant la durée des cours marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

toilettes & lavabos

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

cour de récréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper sur les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de récréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec des rollerblades, des Heelys, un skateboard, à vélo etc. avant le début des cours et pendant les récréations

TRANSPORT SCOLAIRE 2017 / 2018

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

Steinfort - Hagen - Kleinbettingen

ALLER	lundi / mercredi / vendredi					mardi / jeudi	
Steinfort - Cité de l'Usine	-	7h35	-	13h35	-	-	7h35
Steinfort - 18, rue Maria Teresa	-	7h40	-	13h40	-	-	7h40
Steinfort - Arrêt RGTR route de Luxembourg	-	7h45	-	13h45	-	-	7h45
Steinfort - Centre sportif	-	7h50	-	13h50	13h55	-	7h50
Hagen - um Dréisch	-	7h53	-	13h53	-	-	7h53
Kleinbettingen - Rue du Parc	-	7h58	-	13h58	14h00	-	7h58
Grass - Arrêt bus	7h30	-	13h30	-	-	7h30	-
Hagen - École	7h40	-	13h40	-	-	7h40	-
Kleinbettingen - Cimetière	7h42	-	13h42	-	-	7h42	-
Kleinbettingen - Rue du Parc	7h45	-	13h45	-	-	7h45	-
Kleinbettingen - Cimetière	7h47	-	13h47	-	-	7h47	-
Hagen - um Dréisch	7h52	-	13h52	-	-	7h52	-
Steinfort - Centre sportif	7h55	-	13h55	-	-	7h55	-
	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 1	Bus 2

RETOUR	lundi / mercredi / vendredi				mardi / jeudi			
Kleinbettingen - Rue du Parc	11h50	11h55	16h03	16h05	11h50	attend arrivée Bus 1	12h40	attend arrivée Bus 1
Steinfort - Centre sportif	12h00	12h00	16h10	16h10	11h55	11h55	12h45	12h45
Steinfort - Arrêt RGTR route de Luxembourg	12h05	-	16h15	-	-	12h00	-	12h50
Steinfort - 13, rue Maria Teresa	12h10	-	16h20	-	-	12h05	-	12h55
Steinfort - Cité de l'Usine	12h15	-	16h25	-	-	12h10	-	13h00
Hagen - um Dréisch	-	12h03	-	16h13	11h58	-	12h48	-
Hagen - École	-	12h08	-	16h18	12h03	-	12h53	-
Kleinbettingen - Cimetière	-	12h11	-	16h21	12h06	-	12h56	-
Kleinbettingen - Rue du Parc	-	12h15	-	16h25	12h10	-	13h00	-
Grass - Arrêt bus	-	12h25	-	16h35	12h20	-	13h10	-
	Bus 2	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 2

(Mir si) kee
Guss am Bus!!



Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

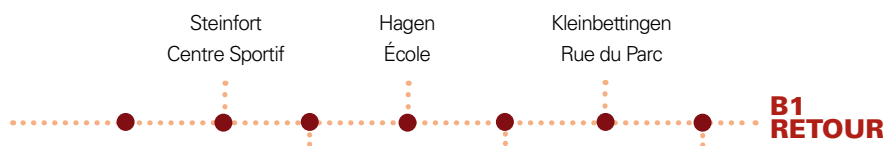
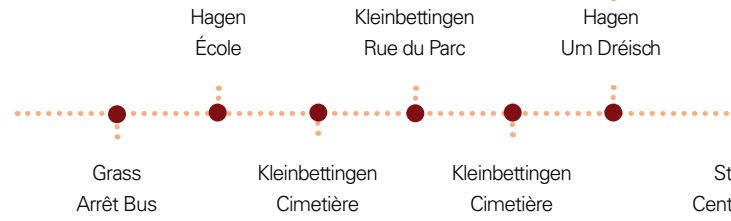
Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, les enseignants prient les parents de bien vouloir les informer dès la rentrée scolaire par quel moyen se fait le retour à domicile de leurs enfants.



B2 ALLER



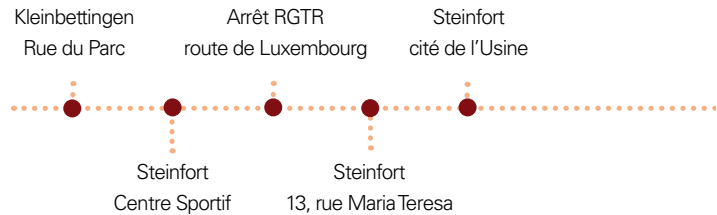
B1 ALLER



B1 RETOUR



B2 RETOUR



Nous sommes très heureux de vous informer que les deux arrêts « um Dréisch » à Hagen et « Cimetière » à Kleinbettingen continueront à être desservis pendant l'année scolaire 17/18.

Dans le soucis permanent d'améliorer notre transport scolaire nous avons par ailleurs prévu trois arrêts supplémentaires à Steinfort: « Cité de l'Usine », « rue Maria Teresa » et « 81, route de Luxembourg ».

Informations

Le transport scolaire est assuré par 2 autobus. Ce service est gratuit pour les écoliers fréquentant les écoles de notre commune. L'administration communale a élaboré deux nouveaux itinéraires en fonction de la situation des résidences des enfants concernés.

Une surveillance constante pendant les trajets aller-retour est assurée dans chaque bus par un convoyeur-surveillant.

(Mmes Nicole KIRSCH-WINANDY, Danielle WITRY, Michelle SCHOU)
L'horaire peut varier légèrement en fonction de la circulation.

Nous nous permettons de vous informer que dans le but de garantir une sécurité maximale dans les bus, diverses consignes ont été données au personnel qui s'occupe des enfants lors du transport scolaire.



- Les enfants doivent rester assis pendant toute la durée du transport scolaire.
- Les enfants doivent mettre la ceinture de sécurité avant que le bus ne se déplace.
- Les cartables doivent être rangés par terre. Il n'est pas permis de s'asseoir avec le cartable adossé contre le siège.
- Il est interdit de crier dans le bus et de pousser les autres enfants au moment où ceux-ci entrent ou descendent du bus.
- Il n'est pas permis de mâcher du chewing-gum, de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus.
- Les enfants doivent respecter et suivre les directives du personnel surveillant et du chauffeur de bus.



DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISPENSES DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE GÉNÉRALISÉES EN CAS D'INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale: **399313-301**, soit encore par le site internet de l'école: **www.schoul-stengefort.lu** ou l'application de l'EF Steinfort, téléchargeable via les boutiques d'applis « App Store » et « Google Play ».

LE PASSAGE DU FONDAMENTAL À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

Le règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7e de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique définit une nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Il s'agit avant tout d'impliquer davantage les parents dans le processus de prise de décision et de débiter la procédure dès le cycle 4.1. Au troisième trimestre du cycle 4.1 sera établi un premier pronostic avec une information détaillée sur l'offre à l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Comme par le passé, les parents suivront de près les apprentissages de leur enfant à l'aide des productions de l'élève, des devoirs en classe, des entretiens trimestriels avec l'enseignant, des bilans intermédiaires et du bilan de fin de cycle.

La nouvelle procédure introduit le principe d'une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève à la fin du cycle 4.

Au cours du cycle 4.2, trois échanges individuels sont prévus entre les parents et l'enseignant. Le premier et le deuxième se situent en fin du trimestre respectif. Le 3e échange individuel, au début du mois de juin, constitue l'entretien d'orientation durant lequel les parents et le titulaire expriment une décision d'orientation commune.



La décision d'orientation est basée sur :

- ✓ les productions de l'élève recueillies au cours des deux années du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- ✓ les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève (bilans intermédiaires 4.1 et 4.2) ;
- ✓ les résultats de l'élève aux épreuves communes (4.2);
- ✓ les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

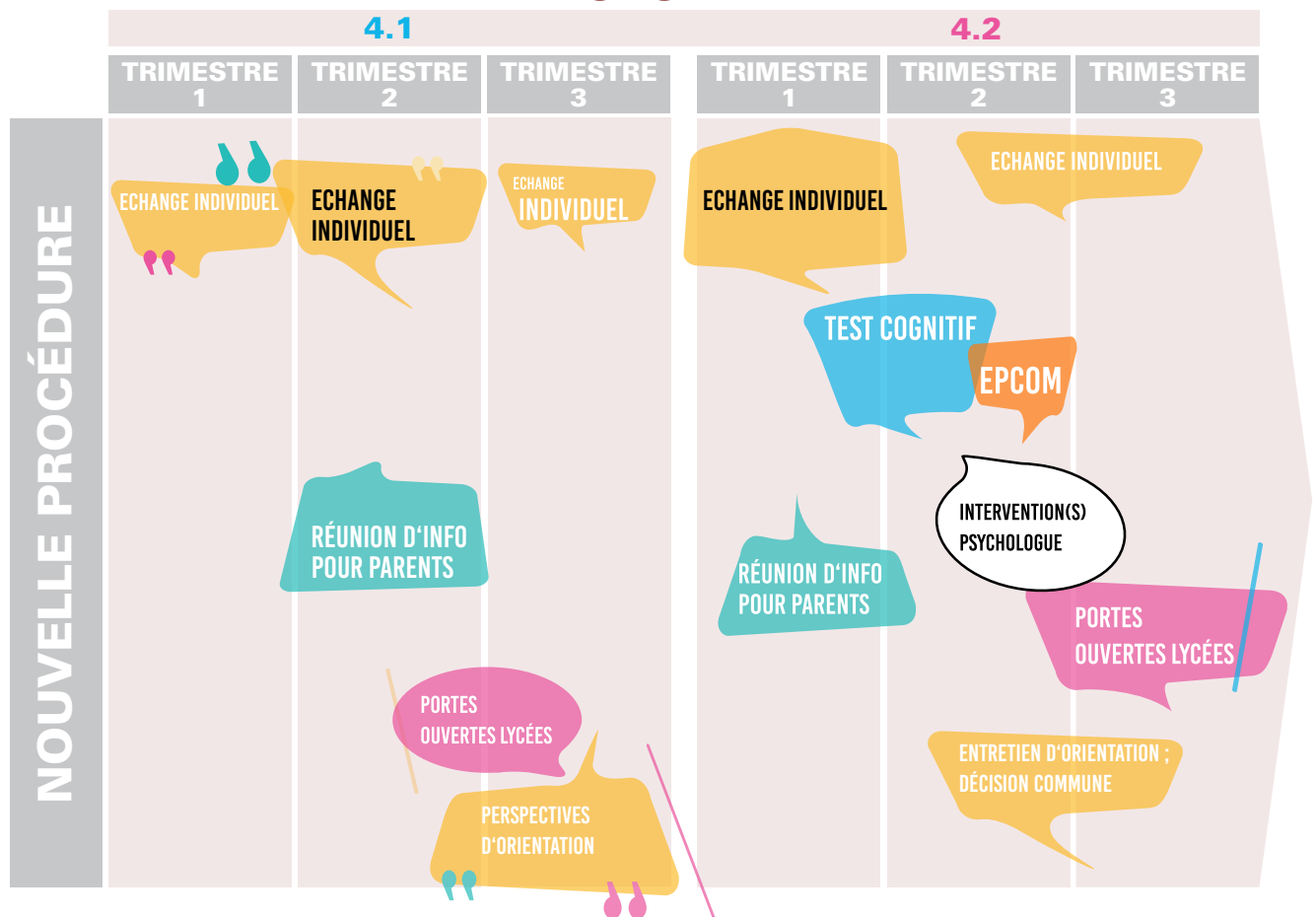
C'est seulement en cas de désaccord entre les parents et le titulaire qu'est réunie une commission d'orientation qui prend une décision définitive.

En tant que membres permanents, la commission comprend l'inspecteur d'arrondissement, un enseignant du cycle 4 d'un autre arrondissement, deux enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique, tout comme un psychologue indépendant.

L'examen d'accès en tant que recours est aboli.



CYCLE 4



PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE (PEP)

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que chaque commune offre un encadrement périscolaire, dont les modalités sont définies conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Famille.

Le Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune: activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe....

Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

L'objectif prioritaire du PEP est de favoriser le dialogue et de coordonner les activités de l'école et des structures d'accueil, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilite également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec le comité d'école et les responsables des structures d'accueil, tout en tenant compte de leurs spécificités éducatives respectives.

Dans une 1ère phase, le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune. Il se fonde sur la distinction claire entre l'horaire scolaire obligatoire (éducation formelle) et l'offre facultative (éducation non-formelle) proposée par les structures d'accueil.

Une commission interministérielle (Éducation nationale et Famille) a pour mission d'assurer le suivi des PEP sur le plan national.



UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE (PDS)

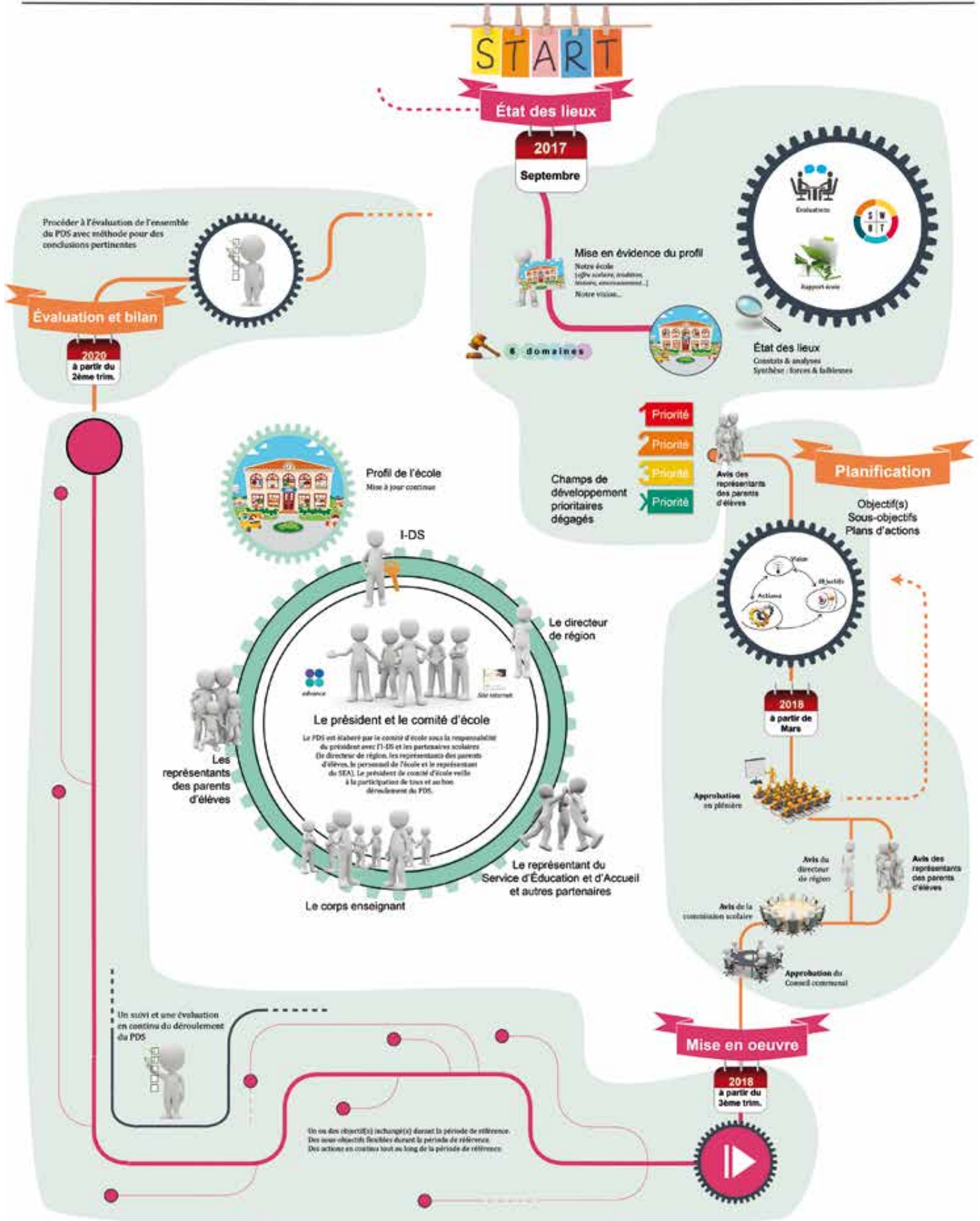
Le Plan de réussite scolaire (PRS), introduit en 2009, est renommé Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) et fédère désormais l'ensemble des démarches et actions entreprises par l'école pour améliorer la qualité de l'enseignement. Chaque école fondamentale doit établir un plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) qui documente les démarches à suivre par la communauté scolaire pour améliorer la qualité de l'enseignement et répondre aux spécificités de la population scolaire. Parmi les cinq domaines prioritaires à couvrir figurent l'encadrement des enfants à besoins particuliers ou spécifiques, les méthodes d'apprentissage, les relations avec les parents d'élèves, l'encadrement des élèves à besoins spécifiques, la coopération avec les maisons-relais et autres structures d'éducation non formelle et les technologies de l'information et de la communication.

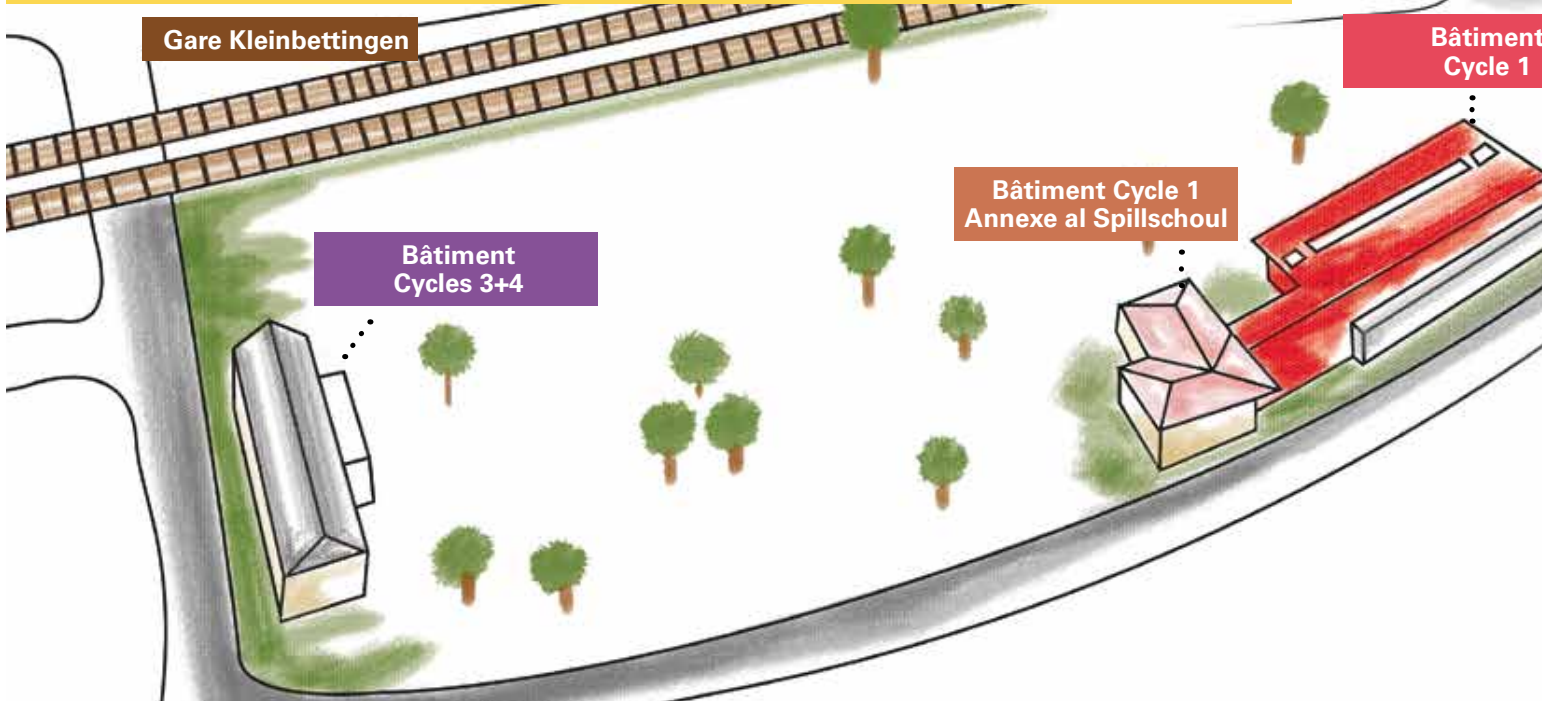
Le Plan de développement de l'établissement scolaire est élaboré par le comité d'école, sous la responsabilité de son

président, en concertation avec les partenaires scolaires, dont les représentants des parents d'élèves et les responsables de la structure d'encadrement et d'accueil.

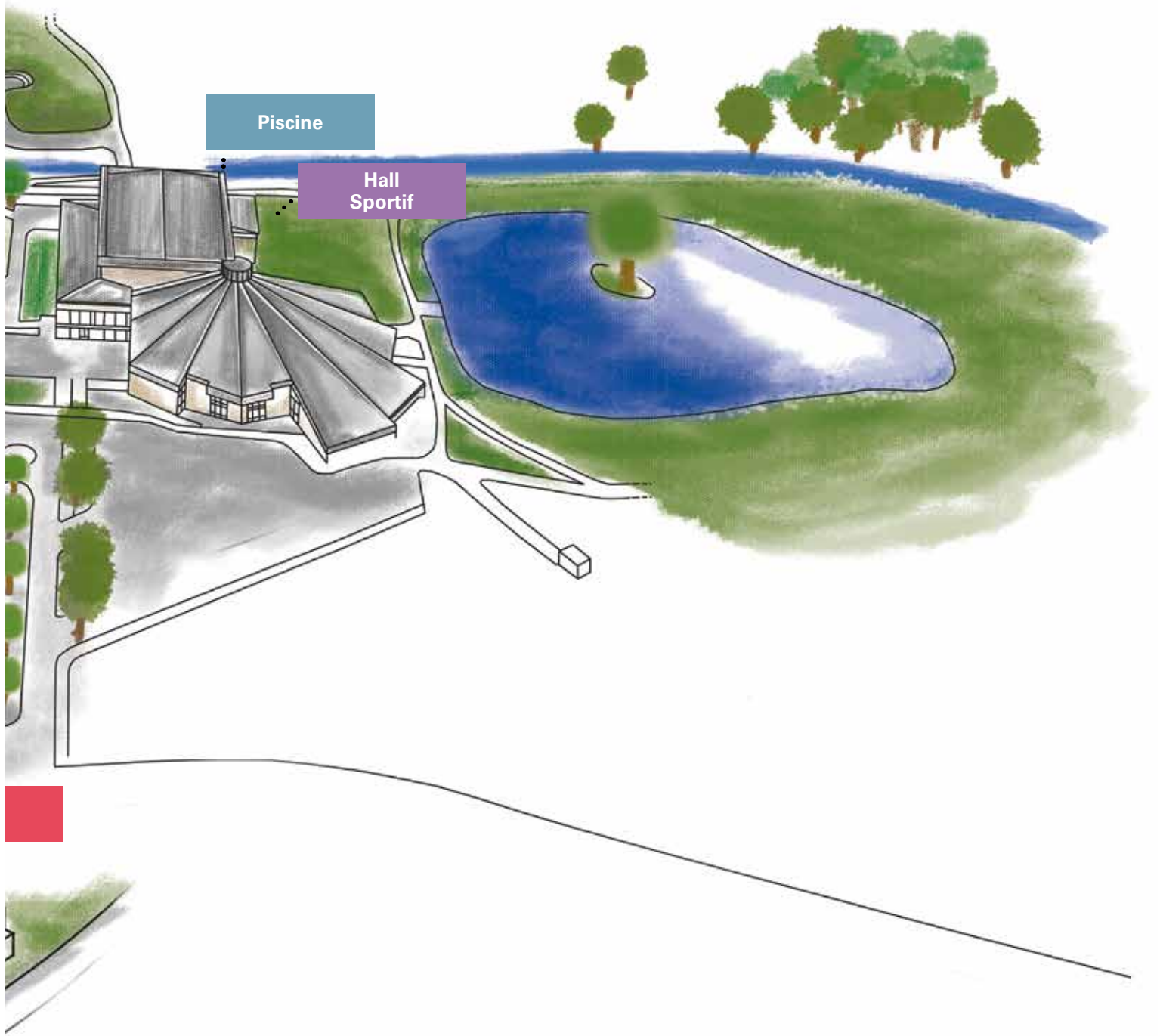
Le PDS est validé dans le cadre d'une réunion plénière des enseignants et engage ainsi l'ensemble du personnel précité. Il est ensuite soumis pour avis à la commission scolaire. Il est arrêté par le conseil communal en même temps que l'organisation scolaire.

Le président du comité d'école est responsable de la mise en œuvre du PDS et donc de la transposition des décisions prises. Chaque école bénéficie dans son contingent de deux leçons supplémentaires pour les travaux en rapport avec le PDS. Ces deux leçons supplémentaires sont assurées à l'EF Steinfort par l'Institutrice, Madame Nathalie Rollin, qui intervient aux cycles 1 et 2.





STEINFORT



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre

de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours. En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève qui, après une année d'enseignement, maîtrise les objectifs définis pour la fin du cycle peut être admis au cycle suivant.

BILANS INTERMÉDIAIRES À L'ÉCOLE FONDAMENTALE

Les nouveaux bilans intermédiaires, introduits dans les cycles 2.1, 3.1 et 4.1 en 2016-2017 et valables pour tous les cycles à partir de la rentrée 2017, contiennent des informations sur la progression des élèves dans ses apprentissages, grâce à une échelle des compétences plus nuancée ; une définition plus compréhensible des compétences visées par l'élève ; des pistes de perfectionnement concrètes dans chaque branche d'apprentissage.

Huit notes sont possibles pour évaluer les performances de l'élève pendant le trimestre écoulé: A+, A, B+, B, C+, C, D+, D. En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, la note est introduite pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues : écrire, parler, lire, écouter). Dans les autres branches (éveil aux sciences, ...), cette note est introduite pour la branche dans son ensemble. Ainsi, les parents ont une image plus claire et transparente des compétences que leur enfant est censé développer au cours du cycle.

Le « niveau socle » est le niveau de compétence minimum que l'élève est censé avoir atteint à la fin de son parcours dans un cycle, alors que le « niveau avancé » indique une progression qui dépasse clairement le niveau socle.

Un bilan de fin de cycle adapté sera introduit lors de la rentrée 2017-2018 afin de garantir la cohérence entre le document d'évaluation certificative (l'élève peut ou non accéder au cycle supérieur) qu'est le bilan de fin de cycle et le document d'évaluation formative (la progression de l'élève) qu'est le bilan intermédiaire.



LE PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux:

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves.

Les représentants des parents des élèves écoutent et soutiennent tous les parents qui en font la demande.

De plus les représentants des parents d'élèves:

- informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent;
- se réunissent régulièrement avec le président et le comité d'école et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement de l'établissement scolaire et organisent des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire;
- font des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation scolaire et la vie à l'école.

Le jeudi 26 octobre 2017 seront organisées à nouveau les élections des représentants des parents d'élèves à l'école pour un mandat de deux années scolaires (2017 - 2019). Tous les parents de l'école fondamentale Steinfert recevront un courrier y relatif de la part du président du comité d'école trois semaines avant les élections.

Le Comité d'école tient à remercier les Représentants des parents d'élèves 2015-2017

Josiane ZBINDEN, Claudio CERQUEIRA, Frank WIES,

pour la bonne et aimable collaboration et leur engagement dans l'intérêt de l'école et des élèves.

FRUIT FOR SCHOOL / LAIT À L'ÉCOLE



Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'école fondamentale de la Commune de Steinfert a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires. Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés: www.fruit4school.lu.

De plus, à partir de la rentrée scolaire 2017/2018, les classes du cycle I et des classes du cycle II participeront au programme européen « Lait à l'école », géré par le Service d'économie rurale.

Ce programme a pour objectif de promouvoir la consommation de lait des enfants et des adolescents dans les écoles et de mettre en évidence les aspects d'une alimentation saine et équilibrée.

En particulier, le programme a été soumis à une réforme au niveau de l'Union européenne sous Présidence luxembourgeoise qui réunit les deux programmes lait et fruits à l'école sous une même base réglementaire à partir de l'année scolaire 2017/18. En pratique, le programme lait à l'école s'alignera sur les dispositions du programme fruits à l'école. Les programmes lait et fruits à l'école comportent des mesures d'accompagnement pédagogiques.

PLASTIKSSTËPP SAMMELE FIR D'ASA

Fir d'Associatioun ASA – „Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn“ ze ënnerstëtzen hunn d'Schüler am Schouljoer 2016/2017 Plastiksstëpp gesammelt. Et koumen der vill zesummen. Mir fueren och am nächste Schouljoer mat dëser Aktioun weider.

Afin de soutenir l'ASA – la délégation luxembourgeoise de « Handi's Chiens » les élèves ont collectionné des bouchons en pvc. Pendant l'année scolaire 2016/2017 nous avons récolté beaucoup de bouchons. Cette action continuera pendant l'année scolaire 2017/2018.

INFO: www.assistenzhonn.com





ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS À L'ÉCOLE FONDAMENTALE OCTOBRE 2017

Vous aimeriez participer activement à la scolarité de votre enfant?
Engagez-vous et devenez représentant des parents d'élèves !

WAHL DER GRUNDSCHUL-ELTERNVERTRETER OKTOBER 2017

Würden Sie gerne aktiv am schulischen Geschehen Ihres Kindes
teilnehmen? Machen Sie mit und werden Sie Elternvertreter!

ELEIÇÕES DE REPRESENTANTES DE PAIS DA ESCOLA UNDAMENTAL OUTUBRO 2017

Gostaria de participar activamente na escolarização do seu educando ?
Participe e torne-se representante de pais de alunos!

ÉCOLE FONDAMENTALE



Chers Parents,

Les prochaines élections des représentants des parents d'élèves auront lieu en octobre 2011.

Quelle est la mission des représentants des parents ?

Les représentants des parents d'élèves écoutent et soutiennent **tous les parents** qui en font la demande. Avec l'aide de l'école et de l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (ADQS), les représentants des parents informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.

Les représentants des parents s'échangent avec le **comité d'école** et donnent leur avis sur le plan de réussite scolaire (PRS), l'organisation scolaire et la vie à l'école. Ils peuvent organiser des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire.

Ils sont également représentés dans la **commission scolaire communale** en charge de l'organisation des écoles et dans la **commission scolaire nationale**. Celle-ci fait des propositions au ministre en rapport avec la qualité de l'École.

Qui peut devenir représentant des parents d'élèves ?

Tous les parents des élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental peuvent être candidats.

Comment devenir représentant des parents d'élèves ?

Le Président du comité d'école écrit à tous les parents pour leur proposer d'être candidats. Cette lettre vous est envoyée 3 semaines avant les élections qui se déroulent tous les 2 ans en octobre. Si vous êtes intéressé(e), veuillez transmettre votre lettre de candidature au Président du comité d'école au plus tard trois jours avant les élections.

Tous les parents de votre école seront invités à élire leurs représentants (au moins 2 par école) lors d'une assemblée générale des parents.

Vous accompagner

L'Agence pour le développement de la qualité scolaire (ADQS) vous apporte son soutien si vous souhaitez collaborer étroitement avec l'école de votre enfant dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan de réussite scolaire (PRS).

Dans ce cadre, elle va créer au premier trimestre 2011-2012 une plateforme Internet pour faciliter les échanges avec et entre les parents et leurs représentants.

Contacts et infos ADQS

Mme Diane CAROLIDES – diane.carolides@men.lu
Mme Elise AUBERT – elise.aubert@men.lu

ou tél.: 247-85278

Site internet : www.men.lu



Liebe Eltern,

die nächsten Wahlen der Elternvertreter finden im Oktober 2011 statt.

Was ist die Aufgabe der Elternvertreter?

Die Elternvertreter stehen **allen Eltern** mit Rat und Unterstützung zur Seite, die eine entsprechende Anfrage stellen. Mit zusätzlicher Hilfe von Seiten der Schule und der Agentur zur Entwicklung von Schulqualität (ADQS) informieren die Elternvertreter alle Eltern über verschiedene Aktivitäten und Veranstaltungen, an denen sie teilnehmen.

Die Elternvertreter besprechen sich mit dem **Schulkomitee** und geben ihre Einschätzung zum Schulentwicklungsplan (PRS), der Schulorganisation und dem Alltag an der Schule ab. Sie können Sitzungen und Veranstaltungen für die gesamte Schulgemeinschaft organisieren.

Zudem sind sie auch in der **Schulkommission der Gemeinde** vertreten, die sich um die Organisation der Schulen kümmert als auch in der **nationalen Schulkommission**. Letztere erstellt in Bezug auf die Schulqualität Vorschläge für das Ministerium.

Wer kann Elternvertreter werden?

Alle Eltern, deren Kinder in einer Grundschule eingeschrieben sind, können sich als Kandidaten melden.

Wie wird man Elternvertreter?

Der Präsident des Schulkomitees schreibt alle Eltern an und lädt sie ein, sich als Kandidat/Kandidatin zu melden. Dieses Schreiben wird ihnen drei Wochen vor der Wahl zugeschickt, wobei die Wahl alle zwei Jahre im Oktober stattfindet. Sofern sie Interesse haben, schicken sie ihre Bewerbung bis spätestens drei Tage vor der Wahl an den Präsidenten des Schulkomitees.

Alle Eltern der Schule werden eingeladen, ihre Elternvertreter (wenigstens zwei pro Schule) auf einer Generalversammlung der Eltern zu wählen.

Ihre Begleitung

Die Agentur für die Entwicklung von Schulqualität (ADQS) bietet ihnen Unterstützung an, sofern sie bei der Erstellung und Umsetzung des Schulentwicklungsplans (PRS) der Schule ihres Kindes mitarbeiten möchten.

Hierfür wird im ersten Trimester 2011-2012 eine Internetseite erstellt, um den Austausch mit und zwischen den Eltern und ihren Elternvertretern zu erleichtern.

Kontakt und Information ADQS

Mme Diane CAROLIDES – diane.carolides@men.lu
Mme Elise AUBERT – elise.aubert@men.lu

oder Tel.: 247-85278

Internet : www.men.lu



Caros Pais,

As próximas eleições dos representantes de pais de alunos terão lugar em Outubro de 2011.

Qual é a missão dos representantes de pais?

Os representantes de pais escutam e apoiam **todos os pais que os** solicitam. Com a ajuda da escola e da Agência para o desenvolvimento da qualidade escolar (ADQS), os representantes de pais informam os outros pais das diferentes actividades que gerem e as reflexões às quais participam.

Os representante de pais reúnem-se com **o comité da escola** e dão o seu parecer sobre o plano de sucesso escolar (PRS), a organização escolar e a vida na escola. Eles podem organizar reuniões e manifestações para toda a comunidade escolar.

Eles são igualmente representantes na **comissão escolar da câmara** a cargo da organização das escolas e na **comissão escolar nacional**. Esta faz propostas ao ministro em relação com a qualidade da Escola.

Quem pode tornar-se representante de pais de alunos?

Todos os pais de alunos escolarizados no ensino fundamental podem ser candidatos.

Como tornar-se representante de pais de alunos?

O Presidente do comité da escola escreve a todos os pais para lhes propôr de serem candidatos. A carta é-lhe enviada três semanas antes das eleições que se desenrolam todos os 2 anos em Outubro. Se estiver interessado(a), queira transmitir a sua carta de candidatura ao Presidente do comité da escola o mais tardar 3 dias antes das eleições.

Todos os pais da vossa escola serão convidados a eleger os seus representantes (no mínimo 2 por escola) aquando de uma assembleia geral de pais.

Acompanhar-vos

A Agência para o desenvolvimento da qualidade escolar (ADQS) apoia-vos se desejarem colaborar estreitamente com a escola do seu educando na elaboração e execução do plano de sucesso escolar (PRS).

Nesse contexto, ela vai criar no primeiro trimestre 2011-2012 uma plataforma na Internet para facilitar o intercâmbio entre e com os pais e os seus representantes.

Contacts et informações ADQS

Mme Diane CAROLIDES – diane.carolides@men.lu

Mme Elise AUBERT – elise.aubert@men.lu

ou tél.: 247-85278

Site internet : www.men.lu

PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Depuis janvier 2012, l'École fondamentale Steinfort est membre du réseau « Écoles associées / Partnerschulen » initié par l'Université du Luxembourg. Ensemble avec d'autres écoles fondamentales luxembourgeoises l'École fondamentale Steinfort s'est associée à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrain, une dizaine d'enseignants participants de l'EF Steinfort accueillent régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces enseignants de l'École fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et du suivi pédagogique des étudiants.

Notre école se réjouit particulièrement de cette coopération enrichissante pour tous: étudiants, élèves et personnel enseignant.

Le Tuteur de l'Université fait des visites en classe pour observer et discuter des activités de l'étudiant et veille au bon déroulement général du temps de terrain. Il agit comme personne-ressource pour l'étudiant et l'encadre dans la planification, la réalisation et la rédaction de ses projets pédagogiques.

Tuteurs académiques de l'Université du Luxembourg: Messieurs Bob Feyereisen et Christian Kohlen.

Le magazine backstage du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE) de l'Université du Luxembourg informe régulièrement sur le programme et l'organisation du BScE ainsi que sur les diverses activités de recherche des différents acteurs.

Ce magazine trimestriel a le but de rendre plus visible et plus transparent le travail des étudiants et de tous les acteurs et partenaires participant à la formation des enseignants.

Pour plus d'informations sur le Bachelor en Sciences de l'Éducation, veuillez consulter www.bsce.uni.lu.



INFORMATIONS CONCERNANT LA MAISON RELAIS

Quant à la restauration scolaire, il importe de souligner que notre prestataire actuel, la Maison Steffen, dispose d'un label bio. Cette approche d'une nourriture saine et équilibrée sera pérennisée par le lancement d'une soumission publique relative à la restauration scolaire durant l'année scolaire 2017/2018.



Depuis la rentrée scolaire 2016/2017 la direction de la Maison Relais organise une permanence qui fonctionnera les mercredis après-midis de 17.00 à 19.00 heures durant les périodes scolaires.



Schulmaterial clever einkaufen!







Schadstofffrei
heißt die Gesundheit
schützen

Produkte ohne Schwermetalle, Weichmacher, Flammschutz-, Lösungs- oder Konservierungsmittel

Weniger wegwerfen und Rohstoffe sparen durch nachfüllbares Farb- und Schreibmaterial



Nachfüllbar
heißt Kosten sparen und
Abfall vermeiden







Naturprodukte & Recycling
heißt natürliche
Ressourcen schonen

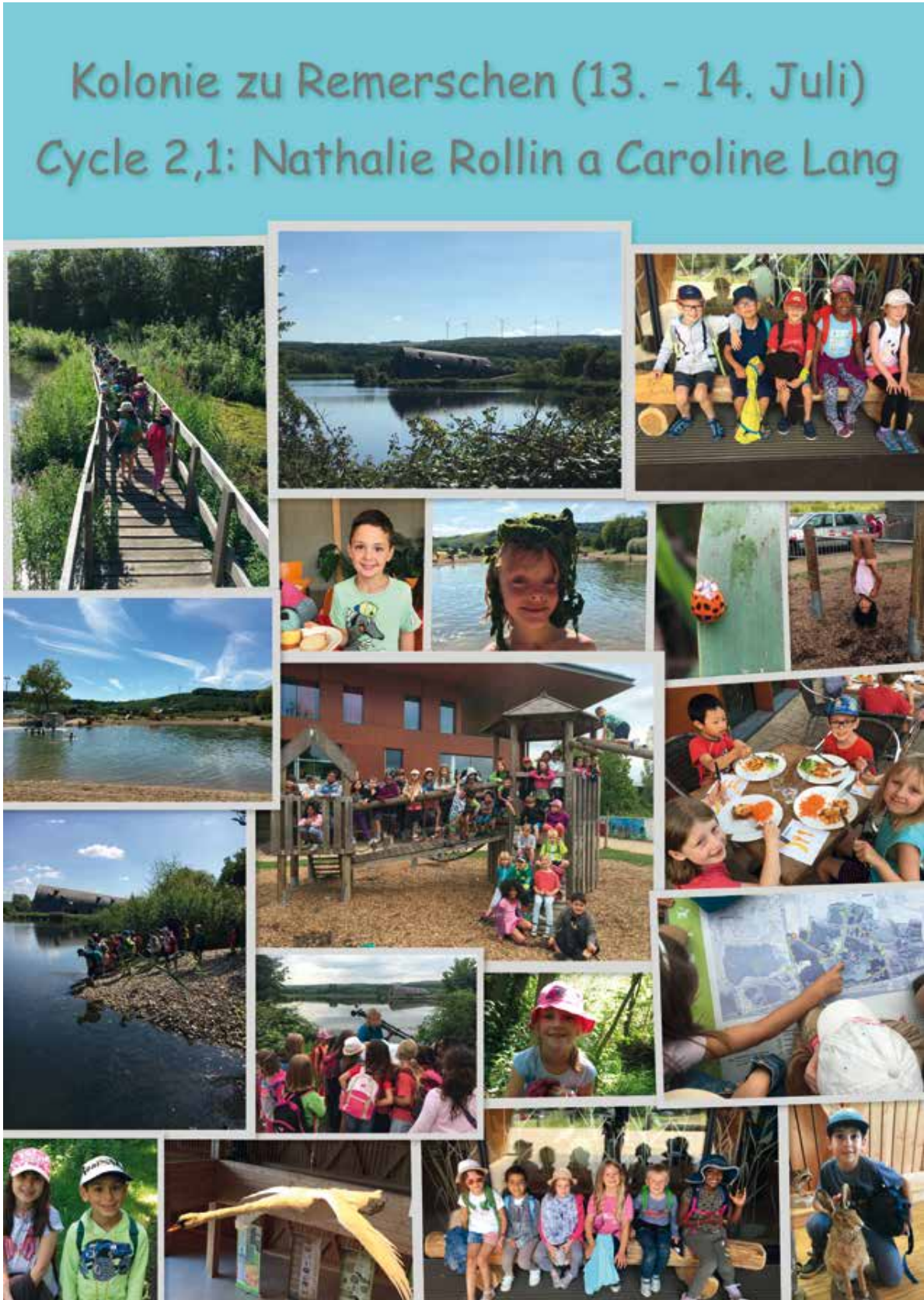
Natur- und Recyclingprodukte schonen Umwelt und Klima durch einen geringeren Energie- und Wasserverbrauch

**Schadstofffreies & nachhaltiges Schulmaterial
Achte auf dieses Label in deinem Geschäft!**



Die komplette Produktliste finden Sie unter: www.ech-kafe-clever.lu

AUS DEM CYCLE 2.1 Stengefort, Klasse vum Caroline Lang an Nathalie Rollin



AUS DEM CYCLE 3.1 Stengefort, Klass vum Gaby Biver



Eis Klass am Ufank vum Schouljoer



Mir schwätze franséisch mat eisem Titi, dee mir selwer gebastelt hunn.



Mir hunn eis geckeg Hitt aus Pabeier gemach



Um Sportsdag huet de Cycle 3 gréng Meile gesammelt



Mir experimentéieren um Sciencesdag vum Cycle 3



Am Bësch hu mir e Camp opgeriicht, hei eise Canapé



Mir maachen Team-Building am Bësch



Am Déierpark vun Han hu mir eis kutschéiere gelooss



Fir d'Ausstellung vun Aktikulti „Que ça Schof au mois de Mäh“ hu mir e Mähkällefche gebastelt

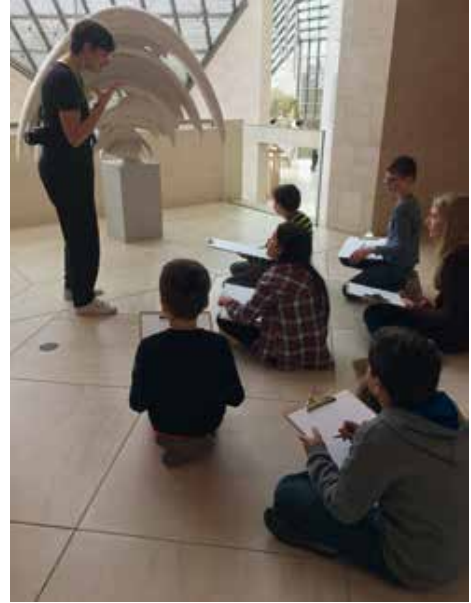


Op eisem Schoulausflug mat den 2 Cyclen 3.1 vu Stengefort ware mir an d'Grottes de Han

AUS DEM CYCLE 4.1 Klengbetten, Klass vum Renée Schaber



Hei sinn et puer Andréck vun den Aktivitéiten déi mir am Schouljoer 2016-2017 gemaach hunn.



Mir waren d'Ausstellung vum Tony Cragg an de MUDAM kucken. Fir ee Moien konnte mir eis an d'Haut vun engem Sculpteur eraversetzen.



An eisem Unterrecht léiere mir vill mat digitale Medien. D'Schüler benotzen se ënnert anerem fir hier Vokabelen ze léieren, Texter ze schreiwen oder Buch-oder Kënschtlertfirstellung. Dëst Joer hunn mir och bei der Kappchen-Challenge matgemaach.



D'Fuesboken waren och zu Klengbetten ënnerwee.



Mir hunn och fläisseg fir d'Coupe scolaire op dem Verkéiersgaart zu Capellen trainéiert.



Fir de Konschtprojet „Aktikulti“, deen dëst Joer ënnert dem Motto „Que ça Schof en mois de määh“ stoung, hunn mir eist Schof „Back to the roots“ kréiert.

Während der „Fête de la musique“ konnte d'Schüler moies d'Instrumenter Saxophone an d'Gittar kenneléieren a Mëttes hunn si um grouse Concert matgesongen.



Eis Klass besteet aus ganz ville verschidene Nationalitéiten. Sou dass all Kand déi Saachen déi et mat senger Nationalitéit an Hierkonft verbënnt op hëlze Placke gemoolt huet (Fändel, Liiblingsiessen, wichtig Monumenter, ...). Ausserdeem huet all Kand dat Wuert „Schof“ op seng Mammesprooch op eng wieder Plack geschriwwen. Eist Schof gouf souguer no der Ausstellung zu Stengefort och fir eng gewëssen Zäit an dem Beetebuerger Park ausgestellt.



Mat de Klassen vun der Madame KimTHILL a vun der Madame Nadine MOES an dem Här Christian KOHNEN ware mir de Concert „Be a HEARo“ an d'Rockhal lauschteren.



Och dëst Joer gouf erëm Theater spillt, dës Kéier zwee verschidde Stécker, „La chemise d'un homme heureux“ an „(K)ein Mord in Aussicht“.

No der Päischtvakanz hunn d'Schüler aus den Cycle 4 Klasse vu Klengbetten fläisseg den Text vun hirem Theaterstéck geübt. Den 12. Juli war et dann esou wäit, d'Kanner konnten hiert Kënnen den Elteren a Familienmemberen weisen.





AUS DEM CYCLE 4.2 Klengbetten, Klass vum Kim Thill



E PUER IMPRESSIOUNE VU VERSCHIDDENEN AKTIVITÉITEN AUS DEM CYCLE 4.2

Stengefort, Klass vum Jean-Paul Rollinger



▲ Am Cycle 4.2 muss als Virbereedung op d'Epreuven direkt mat Schaffen ugefaang ginn.



▲ Moies den éischten Dag stungen Teambuildingspiller um Programm.



▲ Enn Oktober ware mir an den MNHA an d'Stad fir méi iwver d'Thema „Die Metallzeit und die Kelten“ ze léieren. Mir haten eisen Ausflug zum Enn vum Cycle 4.1 op den Ufank vum neie Schouljoer verluegt a sinn Enn Oktober bei schéinstem Hierscht-wieder fir zwee Deeg an de Park Housen gefueer.



▲ Nomëttes si mir op Stolzenburg an d'Koffergrouf gefueer. Do konnte mir mat dem richtigen Equipement an d'Grouf eran a kruten interessant Informatiounen wéi fréier do geschafft ginn ass.

Den zweeten Dag hu mir eng Visite vun der SEO zu Stolzenburg gemaach a kruten de Prinzip vum Pompspäicherwierk erkläert. Nomëttes ware mir nach an de Kloterpark op Veianen.





Beim Schaffe mam Wocheplang an a Gruppen vergeht d'Zäit ziemlech séier. Schon steht d'Chrëschtvakanz virun der Dier.



An der Woch no der Ouschervakanz ware mir zum Ofschloss vum Thema „Gallo-Römer“ ee ganzen Dag op Tréier kucken wat do nach aus der réimescher Zäit steet.



◀ Dat waren zwee flotter Deeg; déi eis nach laang an Erënnerung bleiwe wäerten. Merci och der Joffer Susy Linster déi eis eemol méi déi zwee Deeg begleet huet.



◀ Bei der Joffer Susy Linster an dem Konschtunterricht ginn ëmmer flott Saache gemaach.



◀ All ze séier ass dëst Schouljoer op en Enn gang an eng gutt Klass verabschied sech vun der Stengeforter Grondschoul fir lo weider am Lycée ze léieren.

GEOSCIENCES mat dem 5. Schouljoer Klengbetten an dem 6. Schouljoer Stengefort



Och am leschte Schouljoer hunn sech déi 2 Klassen vum Renée Schaber a vum Jean-Paul Rollinger all Méindegnomëtteg mat hire Léierpersounen getraff an a gemëschte Gruppen am TeamTeaching an deenen zwee Fächer Geographie a Sciences Naturelles zesumme geléiert a geschafft.

D'Themen déi dëst Schouljoer am Beräich vun de Sciences Naturelles behandelt gi sinn waren d'Verdauung beim Mënsch, gesond Ernährung an Experimenten zu verschiddene Naturphänomener. Am Beräich vun der Geographie stung virun allem d'Thema Lëtzebuerg um Programm. Ugefaang hu mir mat Lëtzebuerg a sänge Nopeschlänner an den natierlechen a künstlechen Grenzen. Duerno hunn d'Kanner jeweils eng Gemeng aus eisem Kanton mat engem flotte Video virgestallt.

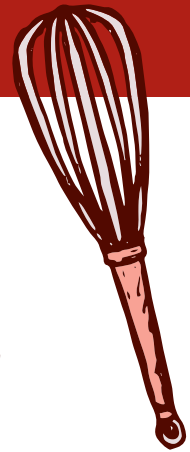
Am 2. Trimester war et un der Geologie an de Flëss vu Lëtzebuerg. Dat lescht Geographie-Thema war d'Stad Lëtzebuerg geleet vun eiser Studentin Sandra Frankard während sengem Temps de terrain am 3. Trimester.

En absoluten Highlight war eis Participatioun um Concours „CRE@TIVITY Skills Competition“ dee vum LIDIT « Luxembourg Institute for Digital Training » mat der Ennerstëtzung vum SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) lancéiert gi war. Do ware mir ënnert de Gewënner a goufe mat flotte Präisser, ënner anerem Lego WeDo 2.0 Këschten, belount.

Hei ass elo eng kleng Auswiel vu Biller zu eisen interessanten a flotte Projeten aus dem leschte Schouljoer.

All Joer erëm op en neits léieren déi 2 Klassen sech am éischte Cours kennen, stelle sech géigesäiteg vir a maachen Teambuildingsspiller. Sou entsteht no kuerzer Zäit aus den zwou Klassen eng grouss Léiergrupp déi flott matenee schaffe kann.





Thema „Gesundes Essen a Verdauungssystem“

An engem flotte vegetaresche Kachatelier hu mir e Menü aus Grompere-Geméis-Spießercher, Kürbis-Mandel-Ebly an Äppeltaart zesummegehallt.

Als Ofschluss zum Thema vun de Flëss hu mir am Abrëll en Tour duerch d'Land gemaach. Do hu mir bei deene wichtegste Flëss Halt gemaach an d'Kanner hunn a Gruppen jeweils hire Floss virgestallt. Mir goufen vun der Quell bis zur Mündung ganz vill Léierräiches gewuer. Op enger Kaart ass och jeweils de Laf vum Floss agezeechent ginn. Gläichzäiteg hu mir och dovou profitéiert fir d'Geologie vu Lëtzebuerg jeweils u praktësche Beispiller um Terrain ze weisen.



Am 3. Trimester hunn d'Kanner zesumme mat eiser Studentin d' Stad Lëtzebuerg duerchgehol. An engem flotte Projet hunn d'Kanner eng Maquette vun der Stad zesummen opgestallt. Si kruten d'Fonktioun vun den eenzelne Quartieren erklärt. Duerno war eng Visite vun der Stad Lëtzebuerg ge plangt. D'Kanner selwer sollten do de Guide sinn. Als Virbereedung hu si zesumme gesicht an notéiert wat hinne wichteg bei de Virstellung wäer. Zum Ofschloss ware mir dunn bei guddem Wieder dee ganzen Dag an d' Stad an haten e léierräichen Dag.



Zum Ofschloss vum Schouljoer konnten d'Schüler fräi en Thema aus der Geographie oder der Sciences wielen an dozou hire Matschüler en Exposé halen. Déi gewielten Themen ware breet gefächert a si vun der Entstehung vun der Welt, dem Weltall, de Meteoriten iwver Computertechnik an Experimenter bis hinn zu de Päerd gang. Et war e gudden Ofschloss vun eiser Zesummenaarbecht an dësem Joer.

E puer Impressiounen vun der LIDIT Präisiwverrechung am LTE wou mir mat enger Delegatioun vun der GeoSciences derbäi waren.

E Concours un deem mir ganz bestëmmt nach eemol deelhuele wäerten.



AUS DEM CYCLE 4.2 Stengefort, Klass vum Nadine Moes a Christian Kohlen www.chkohnen.org

Nachdem wir im Laufe des 2. Trimesters 2016/2017 im Geografieunterricht ein europäisches Land unserer Wahl in der Klasse vorgestellt hatten, haben wir am 26. Mai 2017 im Rahmen des Geografieunterrichts zusammen mit der 6. Klasse von Frau Kim Thill einen tollen und interessanten Entdeckungstag in Brüssel verbracht. Nach der Besichtigung des Stadtzentrums und einem leckeren Mittagessen haben wir am Nachmittag im Mini-Europe-Park eine interessante und lehrreiche Reise durch die 28 EU-Länder unternommen. Zum Abschluss haben wir noch das Atomium besichtigt. Wir danken unserem Begleiter Ben Wersant (BScE, uni.lu).



Im Rahmen des ORIKA-Projektes (ORientatioun fir Kanner) haben wir am 13. Januar 2017 zusammen mit der 6. Klasse von Frau Kim Thill einen abwechslungs- und lehrreichen Entdeckungstag im Lycée Josy Barthel Mamer verbracht.

Wir danken den verantwortlichen Lehrpersonen für diesen interessanten Schultag. Weitere Informationen: www.ljbm.lu

Start der Kampagne gegen Lebensmittelverschwendung



Zum Start der nationalen Kampagne gegen Lebensmittelverschwendung in Steinfort haben wir am 28. November 2016 an einem Antigaspi-Workshop teilgenommen.

Dabei haben wir viele interessante und lehrreiche Informationen erhalten zu den wichtigen Themen wie

- Einkaufen mit Köpfchen
- Die Kühlkette nicht unterbrechen
- Auf das Verfallsdatum achten
- Tipps zum sauberen und hygienischen Kühlschrank
- Kreative Resteverwertung

Der Start dieser Informations- und Sensibilisierungskampagne fand im Beisein des Ministers für Bildung, Kinder und Jugend, Herrn Claude Meisch, und des Ministers für Landwirtschaft, Weinbau und Verbraucherschutz, Herrn Fernand Etgen, statt.

www.antigaspi.lu



Im Rahmen der Aktikulti-Ausstellung 'Que ça Schof! Au mois de Mäh!' haben wir mit unserem Projekt „Snoo Sheep“ den Preis in der Kategorie « coup de cœur par notre mini jury » gewonnen.



Aufenthalt der beiden 6. Klassen 2016/2017 aus Steinfort in Visp (CH) von Montag, den 26. Juni bis Samstag, den 1. Juli 2017



Zum Abschluss unserer Grundschulzeit haben wir Schülerinnen und Schüler der beiden 6. Klassen aus Steinfort zusammen mit unseren Lehrern Jean-Paul Rollinger und Christian Kohlen eine tolle und abwechslungsreiche Woche in Visp im Schweizer Kanton Wallis verbracht.



Höhepunkte unserer Ferienwoche waren u.a. der Besuch der spektakulären Aareschlucht in Meiringen und die Fahrt mit der Luftseilbahn zum Eggishorn (2926m) mit Blick auf den weltberühmten Aletschgletscher (größter und längster Gletscher Europas) mit einer anschließenden nicht zu anstrengenden Wanderung von Kühboden nach Bettmeralp mit Auffahrt zum Bettmerhorn (2647m). Noch hervorzuheben ist die Besichtigung des „Musée et chiens du Saint-Bernard“ in Martigny, die Besichtigung der Eisgrotte im Rhône-gletscher, die geführte spektakuläre Besichtigung des Emosson-Stausees (in Châtelard startet die ehemalige Werkbahn von 1919, die mit ihren 87 Prozent Steigung den Weltrekord als steilste Zweikabinen-Standseilbahn hält und das Minifunic zur Staumauerkrone ist eine Mischung aus Standseilbahn und Lift). Und nicht zu vergessen ein leckeres Raclette-Essen und die genüssliche Besichtigung der Chocolaterie Cailier in Broc.

Am besten hat uns der Tagesausflug nach Norditalien zum Lago Maggiore gefallen. In Stresa haben wir die Isola Bella mit ihren schönen Gärten besichtigt und eine leckere Pizza auf der schönen Insel mit Blick auf den See genossen.





Visp 2017 - „Ich war dabei“

BARBOSA PINHEIRO João - BRAUN Laura - COELHO DOS SANTOS Patrick - GAMASS Mihails - HOLTZ Satya - KAHYA Bilal - MERGEN Lou - OKOJIE João - SCHEER Jacques - SCHLEY Alex - SHERIFI Eduarda - VICENTE HENRIQUES Beatriz

BERENS Camille - BIVER Lou - BRAAS Elisabeth - CARRE Nathan - CURCI Enzo - DE HAAN KOPPENOL Lucas - KIEFFER Emma - LOPES CARVALHO Philippe - MIDDELKOOP Olivier - OURTH Sam - TIBOR Jessica - TIBOR Monica - VILLOLDO Oscar - WINANDY Jonathan - ZWICK Julie

Lehrer- und Begleiterteam: Linda Quaring, Susy Linster-Thein, Noemi Frankard, Sandra Frankard, Jean-Paul Rollinger und Christian Kohnen



SCHOULCHORALE A SCHOULENSEMBLE

Eis Schoulchorale ass am Schouljoer 2016-2017 duerch en Instrumentalensemble erweidert ginn.

Concert am CPG zu Stengefort



Mat eiser „Schoulchorale“ an dem „Instrumentalensemble“ hate mir och am leschte Schouljoer eise schon traditionelle

Concert mat Chrëschtlieder mëttwochsnomëttes, de 14. Dezember 2016 zu Stengefort am Centre psycho-gériatrique.

Concert an der Kierch zu Stengefort



Fir déi 10. Kéier hu mir mat der Chorale zum Ofschloss vum Chrëschtmaart de Sonndegowend, 18. Dezember 2016 an der Stengeforter Kierch gesongen.

Bei dësem Concert ware mir zu insgesamt 36 Sängerinnen a Sänger, encadréiert vu 7 Enseignant. Mir haten dëst Joer nei och e puer méi weltlech Lidder mat an eisem Programm.



Den Ensemble, bestehend aus 10 jonke Musikanten huet tëscht de Lidder gespilt.



Concert um Museksdag

D'Schoulensemble mat 14 Museksschüler an 8 Erwuessenen hat e weideren Optrétt am Kader vun eisem grouse Concert zur Overture vun der „Fête de la Musique“ de Freideg, 16. Juni am Centre Roudemer.



Concert um Owesmaart zu Stengefort



An insgesamt 8 Prouwen goufen am ganzen 8 Stécker agepruoft.

Fir e puer vun eise Museksschüler war et déi éischte Kéier, dass si an engem Ensemble matgespillt hunn. Mir hunn am Ensemble ouni Direktioun gespillt, sou dass d'Ufuerderung fir een op deen aneren ze lauschten nach vill méi grouss war.

E grouse Luef geet dofir un eis jonk Musiker fir hiren groussen Asaz an hir Disziplin beim Prouwen an och op de Concerten.



ALLONS À L'ÉCOLE ! EN TOUTE SÉCURITÉ !

Dans le souci d'offrir à vos enfants
un chemin vers l'école en toute sécurité
nous vous prions de

- ✗ ne pas stationner votre
voiture sur le trottoir
- ✓ laisser libre les passages
pour piétons
- ✗ ne pas gêner l'autobus
sur son arrêt.

MERCI!



KANNERGEMENGEROT

Ganz kleng, mee och ganz grouss !



Säit 2011 gëtt et an der Gemeng Stengefort e Kannergemengerot. Wichtig ass, dass d'Kanner mierken, dass et derwäert ass, sech ze engagieren, Verantwortung ze iwwerhuelen, mee dass dat awer ganz vill Aarbecht an Zäit kascht.

Dëst Joer sinn aus alle 5. an 6. Schouljoeren 2 Schüler gewielt ginn, sou dass den Altersënnerschied gläichméisseg war. Dat ass eis zimmlech gutt gelongen.

Eemol de Mount hu sech d'Kanner aus dem Kannergemengerot versammelt fir iwver Problemer ze diskutieren déi hinnen opgefall sinn oder déi si vu Kollegen oder Matschüler matkritt hunn. Dëst Joer hunn d'Kanner sech fir d'Sécherheet vum Schoulwee, d'Parke beim Centre Roudemer zu Stengefort, d'Beliichtung op de Stroossen, d'Geschwindegkeet vun den Autoen a propper a sécher Spillplazen agesat. Mat der Zesummenaarbecht vum Schoulpersonal, der Maison Relais an der Police hun d' Kanner sech en eegent Bild gemaach andeem s si Radar- a Parkkontrolle gemaach hunn.

Duerch Virschléi vun de Kanner, déi zum Schluss vum Schouljoer dem Schäfferot presentéiert goufen, si verschidde Mesuren agefouert ginn. D'Gemeng Stengefort huet de Kannergemengerot zum Schluss op en lessen an e lokale Restaurant invitéiert an do krut all Member vum Kannergemengerot als Belounung e Kaddo vum Buergermeeschter iwverreecht.

AU REVOIR

Au revoir 6. Schouljoren 2016/2017 an alles Guddes a Bonne Chance am Lycée.



Klass: ROLLINGER Jean-Paul (Stengefort)



Klass: MOES Nadine
KOHNNEN Christian (Stengefort)



Klass: THILL Kim (Klengbetten)

LASEP STENGEFORT

LIGUE DES ASSOCIATIONS
SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Léif Kanner, léif Elteren



En Dönschden, 26. September 2017 fänken d'Aktivitéiten
vun der Lasep nees un.

Fir Spill, Sport a Spaass ass gesuert.

Rendez-vous ass an der Sportshal:

Dönschdes de 26.09 fir

1. – 3. Schouljoer: 14.15 – 15.15 Auer

4. – 6. Schouljoer: 15.15 – 16.15 Auer

D'Kanner sollen hir Sportssaachen matbréngen!

D'Cotisatioun fir dat ganz Joer ass 25€



Reprise des activités: mardi le 26 septembre pour les

1-3 année d'études 14h15 - 15h15

4-6 année d'études 15h15 - 16h15

La **LASEP** offre aux enfants des activités sportives, des
jeux et de l'amusement.

Les enfants doivent apporter leurs affaires de sport.

La cotisation pour toute l'année s'élève à 25€.

Responsable:

Jhang Rauchs

tél.: 399 313 314

Heimat mellen ech mäi Kand un, fir un de
Sportsnomëtteger vun der LASEP deelzehuelen:

Numm a Virnumm:

.....

tél.:,

(à contacter en cas d'urgence: malaise, accident)

Matricule:

Klass:

Titulaire:



Vacances et congés scolaires:

L'année scolaire commence le vendredi 15 septembre 2017 à 8 heures et finit le vendredi 13 juillet 2018 à 16 heures.

www.men.lu

Vacances scolaires

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)
Congé de la Toussaint	samedi 28 octobre 2017	dimanche 5 novembre 2017
Vacances de Noël	samedi 16 décembre 2017	dimanche 1 ^{er} janvier 2018
Congé de Carnaval	samedi 10 février 2018	dimanche 18 février 2018
Vacances de Pâques	samedi 31 mars 2018	dimanche 15 avril 2018
Congé de la Pentecôte	samedi 19 mai 2018	dimanche 27 mai 2018
Vacances d'été	samedi 14 juillet 2018	dimanche 16 septembre 2018

Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE
St Nicolas	mercredi 6 décembre 2017
Fête du Travail	mardi 1 ^{er} mai 2018
Ascension	jeudi 10 mai 2018
Fête nationale	samedi 23 juin 2018

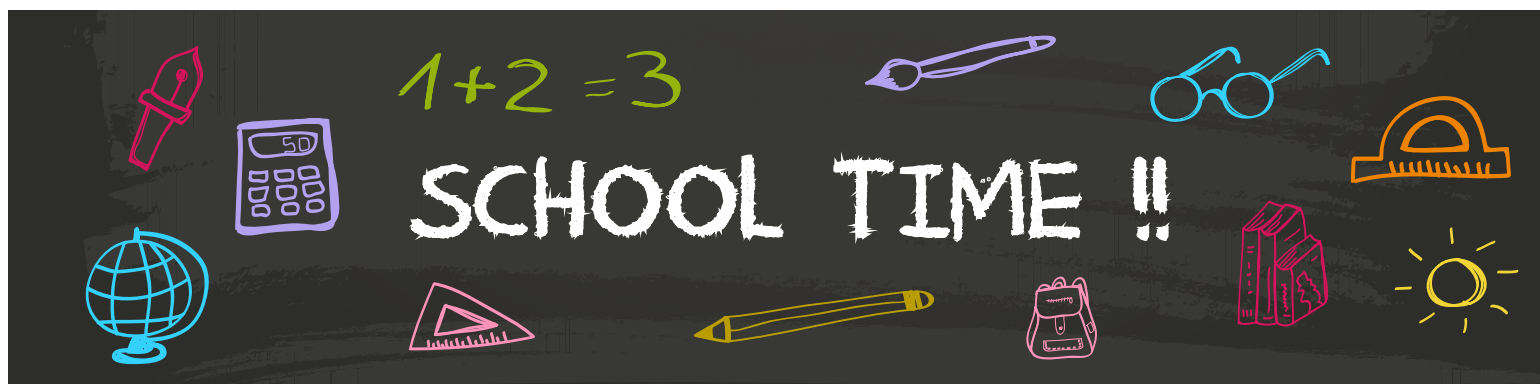
Remarques

- 1) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 2) D'après la circulaire ministérielle concernant l'organisation scolaire, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement le lendemain de la 1^{ère} communion (le dimanche 29 avril 2018). Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée. Il en est de même pour le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg, le vendredi 27 avril 2018.

L'année scolaire 2018/2019

L'année scolaire commence le lundi 17 septembre 2018 et finit le vendredi 12 juillet 2019.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 27 octobre 2018 et finit le dimanche 4 novembre 2018.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 22 décembre 2018 et finissent le dimanche 6 janvier 2019.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 16 février 2019 et finit le dimanche 24 février 2019.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 6 avril 2019 et finissent le lundi 22 avril 2019.
5. Jour férié légal: le mercredi 1^{er} mai 2019.
6. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2019 et finit le dimanche 2 juin 2019.
7. Jour de congé pour le lundi de Pentecôte: le lundi 10 juin 2019.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le dimanche 23 juin 2019.
9. Les vacances d'été commencent le samedi 13 juillet 2019 et finissent le dimanche 15 septembre 2019.





ÉCOLE FONDAMENTALE
STEINFORT

Édité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations Publiques
B.P. 42 • L- 8401 Steinfort
en collaboration avec le comité d'école

Photos: [istockphoto.com](https://www.istockphoto.com) / Myriam Kneip
Illustrations: Ingo Schandeler
Imprimerie Heintz



COMMUNE DE
STEINFORT